REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,

PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

—

2e SÉRIE. — TOME I.

Y. 7-8
1851-52

BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ

9, RUE DE LA MADELEINE.

—

1851

CORRESPONDANCE.

M. le chevalier Thomsen, conservateur du médaillier royal à Copenhague, a bien voulu nous écrire dernièrement une lettre accompagnée de quelques dessins de monnaies du comté de Flandre. Nous nous empressons de la publier, espérant que M. Thomsen nous pardonnera cette indiscrétion. L'importance de cette communication et la réputation européenne dont jouit son auteur nous imposaient en quelque sorte le devoir de la faire connaître.

CH. PIOT.

MONSIEUR,

Je vois avec plaisir que vous vous intéressez beaucoup aux renseignements fournis par les trouvailles. Certes on n'a pas encore tiré un assez bon parti de cette source, et la science n'en a pas recueilli tout le profit qu'elle aurait pu en tirer.

Le résultat d'une longue expérience m'a prouvé que les dépôts de monnaies trouvés en Scandinavie et même en Russie sont souvent composés de pièces qui diffèrent beaucoup entre elles par l'âge; mais en examinant un dépôt entier on voit que les dates auxquelles appartiennent les plus anciennes diffèrent rarement de cent ans des plus récentes; et presque toujours elles n'atteignent pas ce chiffre.

Il est même à présumer que la masse d'un dépôt de monnaies se compose de pièces à peu près contemporaines à l'époque où elles furent confiées à la terre. Aussi les plus récentes sont-elles généralement d'une conservation meilleure que les plus anciennes. Si la masse des pièces a fixé approximativement la date de l'enfouissement du dépôt, et si on y trouve des monnaies auxquelles les auteurs ont assigné une date plus récente, on pourra à coup sûr et avec une grande probabilité en tirer la conséquence qu'ils se sont trompés; on pourra en conclure qu'ils ont erronément attribué à un prince plus récent des monnaies qui appartiennent à un prince plus ancien et du même nom.

L'année dernière, j'ai examiné un riche dépôt de monnaies rouvé près d'Enner, village situé dans le Jutland. Je n'entreprendrai pas de vous détailler cette trouvaille; je me borne à vous dire que la masse était composée de monnaies frappées en Angleterre. Il y avait 207 pièces d'Ethelred et 466 de Kanut le Grand. Quoique celles de ce dernier fussent frappées en quatre-vingt-douze endroits différentes, il ne s'en trouvait qu'une seule à son type ordinaire qui fut copié par ses successeurs et même par Édouard le Confesseur. Comme on n'y a trouvé que ce seul exemplaire, il est à présumer que c'était un type nouveau et qui n'était presque pas encore en usage au moment de l'enfouissement du dépôt. Je crois donc qu'il a été confié à la terre quelques années avant la mort de Kanut (1036). S'il l'avait été à une époque plus récente, on y aurait sans doute trouvé des monnaies de ses fils et de ses successeurs, et le numéraire frappé pendant les dernières années de sa vie y aurait été plus abondant. D'autres dépôts d'une date plus récente ont d'ailleurs prouvé

que les monnaies qui ne se trouvaient pas dans celui-ci ont également eu cours en Scandinavie.

Il y a quelques années, j'ai observé qu'on peut remplir le vide qui existe dans la numismatique belge, en ce qui concerne les monnaies mérovingiennes, carlovingiennes et les petits deniers. Un heureux hasard m'avait procuré quelques monnaies, dont l'une porte : ✠ BALDVINI MAR..... et l'autre qui était au même type : ✠ GANT CIVITAS..... Il n'y avait donc plus de doute; je possédais des monnaies de Baudouin de Flandre. Je considérais cette découverte comme tellement importante, que j'en fis immédiatement part à M. Serrure. L'infatigable M. de Koehne, de Saint-Pétersbourg, vient d'en publier une qu'il attribue à Baudouin IV, comte de Flandre. Voici maintenant les dessins de toutes les pièces que j'ai trouvées de ce prince.

1. *Av.* ✠ BALDVINI MAI.

   Rev. ✠ SCI DONATI.. RI' (martyri?) — Poids 0.80. (Pl. VII, fig. 1.)

   Cabinet Thomsen, à Copenhague.

2. *Av.* ✠ BALDVINI MAR.

   Rev. ✠ ..... SCI DONA. — Poids 0.80. — Exemplaire provenant de la trouvaille d'Enner. (Pl. VII, fig. 2.)

   Cabinet royal, à Copenhague.

3. *Av.* ✠ BAL ..... MA.

   Rev. ✠ BO(*nus den*)ARI. — Poids 0.80. — Exemplaire provenant de la même trouvaille. (Pl. VII, fig. 3.)

   Ibid.

4. *Av.* ✠ BALDV.....

Rev. ..... IMA..... — Poids 0.80 — Type semblable au n° 1. (Pl. VII, fig. 4.)

Cabinet Thomsen, à Copenhague.

5. *Av.* Même avers.

Rev. GANT CIVITAS. — Poids 0.75. (Pl. VII, fig. 5.)

Ibid.

6. *Av.* ✠ B(*ald*)OVINI M·A·.

Rev. BONVS DENARI. — Poids 0.84. — Exemplaire provenant du cabinet Devegge, légué au cabinet royal de Copenhague. (Pl. VII, fig. 6.)

7. *Av.* ✠ BA . . . . . NIM.

Rev. ✠ B(*on*)VS DE . . . . . Poids 0.80. (Pl. VII, fig. 7).

Cabinet Thomsen.

8. *Av.* ✠ BALDVIN. . . . . .

Rev. ✠ BONVS DE (*nar*) IV. Poids 0.75 gr. Comparez Koehne. Mém. de St-Pétersbourg, t. III, pl. XIII, n° 8. Ici l'épée est bien claire.

Ibid.

Quoique la trouvaille faite à Enner ne contînt que trois pièces de Baudouin, elle prouve que l'attribution qui en avait été faite à Baudouin IV est juste. Mon ami M. Serrure m'a dit que ce prince porte la qualification de marquis dans certaines chartes. Je crois qu'on se fie trop aux titres donnés dans l'histoire aux princes, qui de leur temps les ont parfois usurpés ou reçus d'autres par flatterie.

Chose digne de remarque c'est de lire : *bonus denarius* sur des espèces qui sont minces et ne pèsent que 0.80, tandis que les bonnes pèsent entre un gr. et un gr. et demi. Ces faibles deniers ont trouvé des contrefacteurs. Les collections du Danemark renferment des monnaies au même type, mais indéchiffrables, et qui proviennent certainement de faussaires.

J'avais déjà terminé la note sur les monnaies de Baudouin, lorsque j'examinai deux autres pièces indéterminées qui se trouvaient depuis longtemps dans mon cabinet, et portant à l'avers : ✠ RAINOLDVS ET... (Pl. VII, fig. 9, 10 et 11). Quoique les lettres de leurs revers fussent lisibles, elles me parurent indéchiffrables, jusqu'au moment où je reconnus que la fin de la légende porte St. Vinoc. Ce dernier mot me donna la clef de l'égnime, et je reconnus très-facilement que ces monnaies sont de Bergues-St-Winnoc. Je ne doute nullement que vous n'approuviez cette explication et que vous n'attribuiez ces pièces à la ville qui porte encore ce nom. Elles doivent être contemporaines de celles de Baudouin ; mais je ne sais ce que signifie le nom de Reinold...

Je vous salue bien amicalement,

THOMSEN.

Copenhague, le 5 janvier 1851.

A Monsieur Piot.

MÉLANGES.

Il se trouve dans le médaillier de M. l'abbé Félix Béthune à Courtrai, un gros au lion, d'argent, inédit, et frappé à Alost, par Robert de Béthune, comte de Flandre.

Cette intéressante monnaie fut trouvée, il y a quelque temps, par un cultivateur du hameau de *Dooren Hoek*, situé non loin du village de Ghistelles, province de Flandre occidentale. M. l'abbé C. Carton, directeur de l'institut des Sourds-et-muets de Bruges, à qui elle fut remise, la donna à M. Jean Béthune de Courtrai, qui eut le plaisir de la réunir à la collection de son frère, M. l'abbé Félix Béthune.

Comme il est d'un intérêt notoire de rassembler et de faire connaître autant que possible les monnaies des comtes de Flandre, afin de faciliter la publication de leur monographie, je joins ici la description et le dessin de cette pièce :

Av. ✠ MONETA.°.NOVA.°.ALOSTENCIS. Lion dans une épicycloïde à six lobes.

Rev. ROB : COMES : FLAN, légende intérieure ; ✠ PAX DOMINI SIT ∴ SEMPER NOBISCVM, légende extérieure. Croix dans un cercle. Diam. 27 centimètres. (Pl. III, fig. 1).

E.-C. Lefèvre.

Dans le courant du mois de juillet 1850, un cultivateur de St-Léger (province de Hainaut), en défrichant un terrain inculte très-accidenté, déterra deux médailles romaines en or : l'une à l'effigie de l'empereur Domitien; au revers de GERMANICVS COS XIII, l'empereur debout, tenant la palme dans un quadrige; l'autre à l'effigie de l'empereur L. Verus; au revers de CONCORDIA AVGVSTOR. TR. P. COS. II. L'empereur et l'impératrice se donnant la main.

Dans le courant du mois de septembre 1850, le même cultivateur mit au jour, dans le même champ, un vase en terre grise, un fragment de vase en terre rouge, des fragments d'armes en fer, et quarante-cinq médailles romaines de moyen et de petit bronze, des empereurs Licinius et Constantin Ier.

Voici au juste la liste des têtes et des revers composant ce petit dépôt, et le nombre de pièces de chaque revers.

LICINIUS.

5 revers.

Pièces.

1 GENIO IMPERATORIS. Génie debout. M.B.

4 JOVI CONSERVATORI. Jupiter debout, à ses pieds un aigle. M.B.

6 S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. Trois enseignes militaires. P.B.

CONSTANTIN Ier.

9 revers.

7 CONSERVATOR AFRICAE SVAE. L'Afrique debout. M.B.

2 CONSTANTINO P. AVG. B. R. P. NAT. L'empereur debout, tenant un globe et la haste. M.B.

2 GENIO AVGVSTI. Le génie debout. M.B.

1 MARTI CONSERVATORI. Mars debout. M.B.

1 MARTI PATRI PROPVGNATORI. Mars marchant. M.B.

1 VIRTVS PERPETVA AVG. Hercule étouffant le lion de Némée. M.B.

15 GENIO POPVLI ROMANI. Génie debout. P.B.

2 JOVI CONSERVATORI AVGG. NN. Jupiter debout, à ses pieds un aigle. P.B.

3 SOLI INVICTO COMITI. Buste du soleil. P.B.

Total : 45 pièces; 2 têtes et 12 revers.

Nous devons la communication de ces deux découvertes à l'obligeance du cultivateur, qui s'est empressé à nous céder tous les objets susmentionnés.

E.-C. Lefèvre.

Pendant les derniers jours du mois de décembre 1850, des ouvriers, en dérodant un massif situé entre le hameau de *'t Sumelscot* et le village de *Wortegem* (Flandre orientale), déterrèrent, à une profondeur d'environ quatre-vingt-six centimètres, des fragments d'armures, des anneaux, des fragments de vases en terre rouge et grise, et deux urnes

cinéraires parfaitement conservées, contenant des fragments d'os calcinés entremêlés de cendres, et vingt-huit médailles romaines en grand bronze, aux effigies des empereurs et impératrices, Adrien, Sabine, Antonin le Pieux et Faustine la mère.

Ayant soigneusement examiné toutes ces médailles, nous avons trouvé qu'une seule était importante et offrait quelque intérêt. Cette médaille est à l'effigie de l'empereur Adrien. Elle représente, au revers, une galère montée par des matelots faisant force de rames; la légende est : FELICITATI AVGG. COS. III. P. P. Cette belle médaille est à fleur de coin et couverte d'une brillante patine verte qui ne laisse rien à désirer.

Toutes ces antiquités nous ont été remises par les soins de Jean Moerman, cultivateur à *Gayerdam*.

E.-C. Lefèvre.

Un cultivateur vient de déterrer au hameau de *Reiet des Gruenneries* (province de Hainaut) un vase en terre grise, haut de vingt-neuf centimètres, et rempli d'ossements calcinés. Au fond du vase il se trouvait deux médailles d'argent à l'effigie de Marc-Aurèle. La première est au revers de TR. P. XXX IMP. VIII COS. II. La seconde est au revers de TR. P. XXXI IMP. XVIII COS. III P. P. PAX AVG.

E.-C. Lefèvre.

Atelier monétaire des princes-abbés de Stavelot. (Voy. *Revue de la numismatique belge,* t. IV, p. 153.)

Ernest de Bavière rétablit l'atelier de Stavelot en 1585; il en confia la direction au monnayeur *Gothard Mattheyssen,* et y nomma pour essayeur ou waradin *Jacques de Niederhoven.* Ces deux officiers furent admis par le congrès monétaire du cercle de Westphalie tenu à Cologne le 13 mai 1585. Ernest de Bavière avait délégué comme commissaire à ce congrès, pour le représenter, tant en qualité d'évêque de Liége que comme abbé de Stavelot, *Godefroid Taxis,* conseiller privé de l'évêché de Liége, chancelier des principautés de Stavelot et de Malmedy. (J.-C. Hirsch, *Des Teutschen Reiches Munzarchiv.* — Nurnberg, 1761, in-folio, t. VII, p. 224.)

Les liards de *Stavelot,* à l'écusson, frappés au nom de l'évêque Ferdinand de Bavière, furent forgés à *Louvegnée* en 1643. C'est ce que nous apprend un mandement de ce prince sur les monnaies, donné en 1650 et rapporté par Aug. Villers *Codex Stabuleto Malmundarius,* Mss., t. I, p. 593.

Au congrès monétaire des commissaires des électeurs du Rhin, tenu à Mayence le 1er mai 1575, l'essayeur du cercle dénonça un écu contrefait au type de l'abbé de Stavelot et au millésime de 1570. (*Voy.* J.-C. Hirsch, *Munzarchiv,* t. II, p. 222.)

J.

Atelier monétaire de Hasselt. (Voy. *Revue de la numismatique belge*, t. VI, p. 362.)

En 1574, l'évêque de Liége, George d'Autriche, remit en activité l'atelier monétaire du comté de Looz à Hasselt, qui avait suspendu ses travaux. Il y nomma, pour directeur, *Pierre Possenhoven*, et pour essayeur ou waradin *Jean Riegkes*. Ces deux officiers furent admis par le congrès monétaire du cercle de Westphalie, tenu à Cologne, le 8 octobre 1574. *Voir* Hirsch, *Des Teutschen Reichs Munzarchiv*, t. VII, p. 140. Ils entrèrent immédiatement en fonction. Dès le 5 octobre de l'année suivante, on décria, dans la réunion monétaire des quatre électeurs du Rhin, tenue à Coblentz, un florin d'or, fabriqué par Possenhoven, qui était trop bas d'un demi-grain en aloi. (Hirsch, t. II, p. 230.) En 1581, l'évêque Ernest de Bavière nomma *Barthélemy Quoyens* essayeur de la monnaie d'Hasselt. La noisette ou gland que l'on trouve sur plusieurs monnaies liégeoises des évêques de la maison de Bavière ne serait-elle pas le différent monétaire de l'atelier d'Hasselt?

J.

Au mois de février 1850, un particulier a trouvé à Joneret, commune de Gerpinnes (Hainaut), dans une écurie, et caché dans la muraille, un vieux pot en grès vernis de Châtelet, connu dans cet endroit sous le nom d'*épargne-monnaie*.

Le pot contenait environ 132 pièces d'or. Ce trésor aura été vraisemblement enfoui sous le règne de Philippe II.

Voici la nomenclature des pièces qui s'y trouvaient d'après une note que m'a remise M. Génard, de Couillet, à l'obligeance duquel je dois la connaissance de cette découverte :

1° 27 doubles réaux de Charles V, empereur des Romains, roi d'Espagne, duc de Bourgogne et de Brabant.

2° 22 couronnes d'or du même avec son écusson à la croix de Bourgogne fleurdelisée.

3° 13 réaux d'or du même, à un écusson d'un côté, de l'autre l'aigle impériale.

4° 12 doubles réaux de Philippe II, roi d'Espagne, pour la Hollande, la Gueldre, le Brabant et la Flandre.

5° 12 réaux simples du même et pour les mêmes provinces.

6° 7 doubles réaux de Ferdinand V le Catholique et Élisabeth.

7° 1 simple réal du même.

8° 1 ducat de Wladislas, roi de Hongrie.

9° 1 ducat de Jean III, roi de Portugal.

10° 1 double ducat de Sébastien Ier, roi de Portugal.

11° 3 angelots d'Édouard, roi d'Angleterre, de France et seigneur d'Irlande.

12° 6 angelots de Henri VII et VIII.

13° 6 nobles à la rose d'Édouard VI.

14° 2 angelots de Battenbourg, de Guillaume de Bronckhorst. MONETA ✕ NOVA ✕ AVREA ✕ BAT ✕ A° ✕ LXII ✕.

15° 1 angelot de Guillaume de Berg, MONETA NOVA COMITATUS MONTEN, avec la légende : DOMINUS PROTEGIT VITAM MEAM A QUO TREPIDABO.

16° 3 Philippe le Bon, duc de Bourgogne, de Brabant et seigneur de Malines.

17° 7 François II, roi de France.

18° 2 Louis XII, duc de Bretagne.

19° 1 Charles IX.

20° 3 doubles ducats de la ville impériale de Nimègue aux armes de la ville d'un côté et de l'autre le patron saint Étienne.

21° 1 ducat de Henri VIII, roi d'Angleterre, de France et seigneur d'Irlande.

Il y avait encore d'autres pièces qui ont été vendues à un orfévre de Charleroi.

B^on^ DE PITTEURS DE BUDINGEN.

La grande et belle médaille que la société des antiquaires de Picardie a fait frapper à l'occasion de l'érection de la statue de Ducange, à Amiens, vient d'être distribuée aux souscripteurs, au prix modique de cinq francs. Quelques exemplaires ont été déposés, par la Société Picarde, chez les directeurs de la *Revue*, à qui MM. les amateurs belges peuvent adresser leurs souscriptions. La liste générale des souscripteurs sera imprimée et publiée dans les bulletins de la Société des antiquaires de Picardie.

La médaille d'argent, pl. III, n° 2, appartient à M. J. Van Dam. D. W. Z. de Rotterdam. Nous engageons les amateurs qui auraient quelques renseignements sur cette pièce et sur le personnage en l'honneur de qui elle a été faite à les communiquer à la *Revue*.

L'un des directeurs de la *Revue*, M. R. Chalon, a été récemment nommé membre correspondant de la Société Impériale d'archéologie et de numismatique de St-Pétersbourg.

M. Delombardy publia, en mai 1848, un *catalogue des monnaies françaises de la collection de M. Rignault, comprenant les monnaies royales et nationales d'argent, de billon et de cuivre, depuis le* XIIe *siècle jusqu'en* 1848, *avec les attributions de temps et de lieu, et le résumé des ordonnances qui intéressent leur fabrication.* Un pareil titre promettait du nouveau, et en effet toute la classification des monnaies est nouvelle dans son catalogue que l'on pourrait nommer à juste titre un catalogue modèle. Si l'auteur peut justifier les faits avancés, chose dont nous ne doutons nullement, la numismatique française aura fait un pas immense.

Les numismates attendent avec la plus vive impatience la publication de M. Delombardy, qui nous apprendra que les détails les plus petits ont leur signification sur les monnaies françaises.

En Belgique il existait aussi sur les monnaies du moyen

âge des petits détails qui avaient également leur signification. Nous avons trouvé sur ce point une note que nous transcrivons ici :

« Copie de certaine liste du prix et valeur des deniers déclarées à billon, par ordonnance des commis au gouvernement des pays de monseigneur le duc de Bourgogne, Brabant, etc., donné à Lille, le 27 janvier 1433, lequel valeur et prix fut ordonné d'estre payé tant par les maistres particuliers de ses monnoyes que changeurs, à tous personnes, et commandé d'estre publié; et fut l'ordonnance ensemble ladite liste signé Fierabras :

« *Clincquarts,* faits à Dordrecht, ont une rose sur le chef de l'homme; s'ils ont leurs poids valent xxxj gros ix mytes.

« Les *clincquarts* forgés premièrement à Gand ont une pointe desoubs le... (*sic*) de *regnat;* sont de semblable valeur.

« Item, les premiers *clincquarts* forgés à Namur, ont une pointe soub le V de la pille, et au lès (côté) de la croix un point soub N; s'ils ont leur poids valent comme dessus.

« Item, après tous les *clincquarts,* faits aux armes de monseigneur et ceux de Brabant, excepté deux manières de clincquarts faits à Namur, dont-cy après sera fait mention, valent tous les dessus nommez *clincquarts,* s'ils ont leur poids et selon la déclaration autrefois baillée, xxviij gros xiiij mytes.

« Item, les *clincquarts* faits à Namur, qu'ils ont en la bordure de la lettre de la pille deux droites croix, au lieu que les autres *clincquarts* faits à Namur ont deux croix St-Andrieu; valent, s'ils ont leur poids, xxvij gros xij mytes.

« Item, les premiers *peeters,* faits en Brabant, aux armes

de monseigneur de Brabant, dernièrement trépassé, et les *peeters* faits au dit lieu de Brabant, au nom et armes de monseigneur, à une fleur de lis en deux des quartiers de l'escu, s'ils ont leur poids, valent xxxviij gros xviij mytes,

« Item, les premiers *peeters* faits à Namur, au nom et armes de monseigneur, et ont trois fleurs de lis aux deux quartiers de l'escu et à la bordure de la lettre deux croix de St-Andrieu ainsi l'une sur l'autre ⁜; s'ils ont leur poids valent xxxvj gros xviij mytes.

« Item, tous les autres *peeters* faits audit Namur, au nom et armes de monseigneur, et ont trois fleures de lys aux deux quartiers de l'escu et à la bordure de la lettre deux croix de St-Andrieu ainsi l'une sur l'autre ⁜; s'ils ont leur poids, valent xxxvj gros xviij mytes.

« Item, tous les autres *peeters* faits audit Namur, qui ont un ∘ entre les deux croix de St-Andrieu ⁜, ceux où il est escript en la bordure de la lettre ou lieu de la lille forgées à Sevenbergh, et ceux qui ont été faits à Valenciennes, qui ont un petit lion deseur le chef de saint Pierre, sont tout d'un poids et valent, s'ils ont leur poids, xxxiiij gros. »

Ch. P.

M. Cuypers, à Bruxelles (rue Royale, 130), fait un appel aux amateurs qui voudraient lui céder ou communiquer des médailles, jetons, monnaies et méreaux du Brabant septentrional, dont il se propose de faire une monographie.

MÉLANGES.

Nouvelle étude de jetons, par J. De Fontenay. (Publication de la Société Éduenne) à Autun, chez Michel Dejussieu, imprimeur-libraire, 1850, in-8°, 184 pag. avec un grand nombre de gravures sur bois, dans le texte.

L'étude des jetons et des méreaux, dont on s'était depuis longtemps occupé en Hollande et en Belgique, paraît, à son tour, prendre faveur en France. Depuis quelques annnées, les recherches spéciales de M. Hermand sur cette partie de la numismatique de sa province, celles de M. Pierquin de Gembloux sur le Berry et d'autres travaux sur l'histoire locale de plusieurs villes ou provinces de France, avaient montré tout le parti que l'on pouvait tirer de cette mine nouvelle, ouverte aux investigations des numismates.

En 1844, M. J. De Fontenay avait fait paraître dans les *Mémoires de la Société Éduenne,* un premier travail auquel sa *Nouvelle étude* semble devoir faire suite. Il était intitulé : *Fragments d'histoire métallique*. C'était, comme dit l'auteur lui-même, « une espèce d'album, manquant d'ordre et « d'unité, » dans lequel il avait jeté pêle-mêle des médailles, des monnaies, des bulles papales de plomb, des jetons et des méreaux de divers pays.

L'ouvrage dont nous avons donné le titre ci-dessus est un recueil du même genre, mais où l'on ne trouve plus

que des méreaux et des jetons. On comprend qu'il serait assez difficile de faire l'analyse d'un semblable travail sans le reproduire presque en entier. Nous nous contenterons d'en extraire quelques pièces qui appartiennent à notre pays.

Page 15 :

Jeton de cuivre du xve siècle, portant d'un côté, dans un encadrement multilobé, une fleur de lis avec deux étamines terminées par des roses et surmontée d'une quintefeuille : MIHIEL * POLET * LAFET* (Michel Polet l'a fait). Au commencement de la légende, une marque que je crois être une ⅋.

Au revers, croix évidée et fleuronnée avec un trèfle à chaque canton : ✠ TOVRNAI ❀ EST ❀ FET (à Tournai est fait).

Le nom de Tournai avec un I simple, tel qu'il se trouve sur ce jeton, vient prêter son appui à l'opinion de M. Fréd. Hennebert qui plaide depuis vingt ans pour expulser l'Y du nom de sa ville. La famille Polet, à laquelle appartenait probablement le graveur de notre jeton, existe encore à présent à Tournai.

Page 118 :

Jeton de Charles-Quint frappé à Bruges ✠ — Tête, etc. — Au revers : l'aigle double portant en cœur l'écusson ordinaire de ce prince : GECT. DES : M : DHOSTEL.DE: LEPERE. 1540.

M. De Fontenay a pris LEPERE pour un nom d'homme. « C'était, sans doute, dit-il, le chef des maîtres d'hôtel. » Singulière distraction !

Le chef des maîtres d'hôtel et en même temps du saint-

empire romain, ce M. LEPERE n'était rien autre que L'EmPEREur lui-même.

Parmi les méreaux belges, nous avons remarqué celui de Saint-Lambert de Liége MANDATA et celui de Tournai : ECCL. TORN ; deux pièces très-communes dans les collections de ce pays.

Au lieu de réunir ses dessins et d'en former des planches, comme dans son premier mémoire, l'auteur les a disséminés dans le texte au moyen de la gravure sur bois. Cette méthode est infiniment plus commode, puisqu'elle permet d'avoir toujours sous les yeux la pièce dont on parle. Ajoutez à celà que ce genre de gravure, quand il est bien exécuté, comme dans l'ouvrage de M. De Fontenay, rend beaucoup mieux que la gravure sur pierre les traits toujours fortement accentués de ces espèces de pièces qui ont peu de méplat et dont le dessin est tranché comme les lettres des légendes.

La publication de recueils comme ceux de M. De Fontenay reste toujours une chose utile à la numismatique ; elle fait connaître des pièces nouvelles qui iront se classer dans diverses suites ; c'est un bazar où chacun pourra revendiquer son bien. Nous hasarderons toutefois une petite observation.

Elle nous est suggérée par l'engouement un peu vif de l'auteur pour ses jetons ; engouement qui tient chez lui, comme chez tous les auteurs, de l'amour paternel. C'est qu'il ne faut pas exagérer l'importance historique de cette sorte de monuments métalliques, et surtout n'en accorder que bien peu à ces jetons de fabrique, à ces *Rechen pfennig* de Nuremberg, qui sont le fruit du caprice d'un ouvrier

ignorant, travaillant sans contrôle comme sans autorité. Mettre ces pièces barbares sur le même rang que les monnaies ou les médailles proprement dites, serait un véritable blasphème.

Quant aux méreaux des églises et des chapitres, qui, d'après M. De Fontenay, sont éminemment utiles pour faire connaître d'anciennes coutumes ou usages locaux, leur mutisme et leur laconisme désespérant nous fait croire que les usages locaux serviront plutôt à expliquer les méreaux que les méreaux à faire connaître ces vieux usages.

R. Ch.

Jetons relatifs à l'histoire des Pays-Bas.

Nous reproduisons volontiers, en le traduisant, l'appel inséré, sous la rubrique : *Numismatique*, dans le n° 10, de 1850, de l'*Algemeene Konst- en Letterbode*, journal littéraire qui paraît à Harlem :

« Le soussigné s'est attaché, depuis longues années, à recueillir et à exécuter les dessins de tous les jetons et pièces quelconques décrites dans les deux volumes de l'*Handleiding* de M. Van Orden [1]. En faisant ce travail, il a l'intention de communiquer au public, sous une forme peu coûteuse, le résultat de ses recherches, en donnant soit

[1] *Handleiding voor verzamelaars van Nederlandsche Historiepenningen*, door G. Van Orden. Leyden et Zaandam, 1825 et 1850. 2 vol. in-8°. (*Manuel de l'amateur de jetons relatifs à l'histoire des Pays-Bas.*)

toutes les pièces décrites dans les deux volumes, soit seulement les jetons des Pays-Bas. Il croit pouvoir regarder à juste titre son travail comme étant fort avancé.

« Des 1,670 pièces décrites par M. Van Orden, il ne lui manque plus les dessins que de 65 numéros du premier volume de l'*Handleiding,* savoir des suivants :

11,	37,	87,	138,	539,	1155,	1282,	1380,
13,	*39,	88,	256,	*596,	*1156,	1288,	1390,
14,	41,	89,	257,	705,	*1177,	1289,	*1404,
15,	56,	90,	293,	851,	*1187,	1342,	1408,
19,	57,	104,	299,	*985,	*1242,	1343,	*1411,
26,	84,	112,	514,	1001,	1250,	1348,	1420,
27,	85,	113,	519,	1039,	1258,	1356,	*1422,
28,	86,	137,	*534,	1046,	1268,	*1366,	1425,
							1427.

« et de 21 numéros du second volume :

1,	17,	151,
*2,	20,	*153,
4,	21,	*182,
5,	*23,	211,
*10,	*27,	220,
*12,	43,	*228,
16,	62,	*230.

« Si les numismates des Pays-Bas jugent cette entreprise digne de leur encouragement et de leur coopération, il les invite, soit à vouloir lui confier en nature, pour quelques jours, les numéros indiqués ci-dessus, pour qu'il puisse en prendre le dessin, soit, s'ils le préfèrent, à lui envoyer eux-

mêmes des dessins tout à fait exacts de ces pièces. En outre, si les collections des amateurs renferment quelques jetons non décrits ni publiés dans d'autres ouvrages, il désire en avoir communication de la même manière, afin de pouvoir leur accorder une place dans son recueil qui se compose déjà de plusieurs numéros.

« Il saisit cette occasion pour remercier publiquement, pour leurs bienveillantes communications, MM. Becker, Vander Chys, Van Dam Dwz, Van Gelder, Van Harderwyk, Kaan, Keer, Van Orden, Schinkel et Van Tetterode. Si son ouvrage est devenu aussi complet, c'est à leur coopération qu'il en est redevable.

« Schiedam, février 1850. « J. Van Dyk. »

Nous espérons que l'insertion dans cette *Revue*, de l'appel de M. Van Dyk, l'aidera à combler la lacune qui existe encore dans son travail. Les collections de jetons sont assez nombreuses en Belgique. Certainement elles doivent renfermer quelques-uns de ceux indiqués plus haut et, en outre, beaucoup d'autres qui jusqu'ici n'ont été décrits nulle part. Déjà, à une première confrontation et en attendant que nous puissions vérifier exactement toute notre suite, nous avons été assez heureux de trouver le n° 228 du second volume de Van Orden. Cette pièce, étant gravée au burin, doit être d'une grande rareté; peut-être notre exemplaire est-il unique. Il se pourrait que ce ne fût là qu'un projet de jeton qui n'a jamais été frappé. Dans tous les cas, nous l'avons mis à la disposition de M. Van Dyk, à qui nous nous proposons de faire ultérieurement des communications plus importantes.

L'intérêt qu'inspirent les événements auxquels se rattachent nos jetons, surtout ceux du xve et du xvie siècle, la variété de leur type, leur belle exécution en général, les font rechercher non-seulement en Hollande et en Belgique, mais encore à l'étranger. Il y a, tant en Allemagne qu'en France, des amateurs qui en possèdent des suites. Il est par conséquent probable qu'il existe un nombre assez considérable de ces monuments métalliques qui n'ont pas été publiés ni par Van Mieris, ni par Van Loon, ni par Van Orden. M. Van Dyk, en en faisant un recueil, rendra un important service à la numismatique.

Il paraît résulter de la lettre de M. Van Dyk qu'il se bornera à publier : 1° les jetons décrits par Van Orden ; 2° ceux qui sont restés inédits. Nous eussions préféré qu'il eût fait un recueil général de jetons, aussi complet que possible, en y reproduisant tous ceux qui ont déjà été donnés par Van Mieris et Van Loon. S'il en est encore temps, nous l'engageons à étendre son plan et à y comprendre, *tous ceux qui sont relatifs à l'histoire des Pays-Bas*.

Par contre, il y a dans l'*Handleiding* de M. Van Orden un assez grand nombre de numéros qui pourront être élagués ; tels sont d'abord les méreaux proprement dits, ensuite les jetons frappés pour la Bourgogne, la Franche-Comté, la Lorraine, l'Allemagne, etc.

Tous ceux qui font la collection des jetons relatifs à l'histoire des Pays-Bas ont dû hésiter, soit pour l'admission, soit pour la classification de quelques-unes de ces pièces. Ainsi, faut-il accorder une place aux jetons de Louis XIV, frappés tant en Flandre qu'en Artois? La différence du module et du style de ces pièces avec celles qui ont été

exécutées dans les Pays-Bas mêmes, les a fait rejeter par plusieurs amateurs. Dans tous les cas, on ne peut plus admettre ceux de ces jetons qui sont postérieurs à la cession définitive à la France de telle ou telle partie de notre ancien territoire.

Ne conviendrait-il pas de faire une rubrique spéciale pour le pays de Liége, dont De Renesse a déjà publié un grand nombre de jetons? Dans le cas de l'affirmative on pourrait en faire autant pour Cambrai. Au reste, ceux qui ont rapport à cette dernière ville paraîtront sous peu dans la belle publication sur les *Monnaies et médailles du Cambrésis*, à laquelle M. Robert, de Metz, travaille depuis plusieurs années.

Nous laissons la solution de ces questions à M. Van Dyk lui-même. Il ne nous reste qu'à émettre le vœu que les numismates belges et étrangers lui communiquent les matériaux qui lui manquent encore, afin que son ouvrage puisse paraître le plus tôt possible. Et dès à présent nous pouvons lui donner l'assurance que sa publication sera parfaitement accueillie.

En terminant cette note, il nous reste quelques mots à dire de l'*Algemeene Konst- en Letterbode*, auquel nous empruntons l'appel de M. Van Dyk. C'est ce journal, trop peu répandu en Belgique, qui reçoit les communications des numismates hollandais, surtout depuis 1841, époque à laquelle a cessé de paraître, par suite de publications fort importantes que prépare son rédacteur, le *Tydschrift voor algemeene munt- en penningkunde* (*Revue de numismatique*), de M. le professeur Vander Chys, directeur du cabinet de Leyden. D'abord M. Vander Chys lui-même donne régu-

lièrement, chaque année, dans le *Konst- en Letterbode*, un compte rendu très-détaillé des accroissements de la collection qui est confiée à ses soins; ensuite M. Meyer, de la Haye, et plusieurs autres numismates y ont inséré des articles fort importants; enfin M. Dirks, de Leeuwarden, vient de publier, dans les n°s 7, 8 et 9 de cette année, une notice fort intéressante sur les anciennes monnaies de la Frise. L'auteur, en analysant un article de M. De Kochne, dans les *Mémoires de la Société Impériale d'Archéologie de Saint-Pétersbourg*, t. III-IV, 1849 et 1850, y a ajouté un grand nombre de notes et d'additions qui rendent son travail fort important (1).

La note qui précède était déjà envoyée à l'impression, quand M. Van Dyk a eu l'obligeance de nous informer que depuis l'insertion de son appel au *Konst- en Letterbode*, il était parvenu à trouver les n^os suivants :

Du premier volume,

39,	1156,	1366,
534,	1177,	1404,
596,	1187,	1411,
985,	1242,	1422.

Et du second volume,

2,	23,	182,
10,	27,	250.
12,	153,	

M. C.-P. Callenfelt, de Delft, gendre de feu M. Verkade,

(1) M. Dirks a fait tirer à part et réunir un certain nombre d'exemplaires de ces trois articles.

et qui a hérité la belle collection de jetons formée par cet amateur distingué, a communiqué les nos 39, 596, 985, 1177, 1187, 1404 et 2, 10, 23, 27 et 182. M. Van Tetterode, d'Amsterdam, a fourni le n° 534, M. F.-C.-J. De Wys, de Bois-le-Duc, les nos 1156, 1242 et 1411, et enfin M. H. Salm, d'Amsterdam, les nos 1422, 12, 153 et 230.

Tous ces numéros pourront, par conséquent, être biffés ; nous avons eu soin de les marquer d'un astérisque.

C.-P. Serrure.

La dernière livraison des *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, qui termine le t. Ier de la 3e série de ce recueil (1), contient, p. 541 à 543, un article de M. A. Dewismes, de Saint-Omer, sur *la première monnaie obsidionale*.

M. Dewismes a enfin retrouvé un exemplaire de la fameuse pièce de plomb faite à l'occasion du siége de Saint-Omer de 1477. L'existence de ces pièces était bien attestée par Olivier de la Marche, et ce qui valait mieux, par les ordonnances et règlements de la ville, dont le registre est perdu depuis plusieurs années, mais dont on possède encore la table.

A défaut de planche qu'on aurait désiré voir dans les

(1) Les *Archives du nord de la France et du midi de la Belgique*, que publie, depuis plus de vingt ans, notre savant confrère et ami, M. Dinaux, s'occupent parfois de numismatique. C'est dans ce curieux recueil que parut, pour la première fois, le beau travail de M. Hermand sur les jetons et méreaux.

Archives, nous donnerons la description de ce plomb curieux.

« C'est, dit M. Dewismes, un plomb uniface de belle » conservation et du module de 39 millimètres, portant un » écu aux trois pommes de pin, surmonté de la date 1477, » en chiffres arabes tels que nous les employons ; les mots » PRO PATRIA bordent les deux côtés inférieurs de l'écu. Au » bas de la pièce est le chiffre 12 dont le 2 a la forme » du Z. »

Il reste à retrouver la pièce de 9 deniers, dont parlent les ordonnances du magistrat audomarois (1).

La Revue archéologique, recueil mensuel qui se publie à Paris depuis huit ans, contient assez souvent des articles sur la numismatique et la sigillographie. Ainsi l'on trouve dans la première livraison de la huitième année (avril 1851) :

1° *Réponse aux observations de M. Ad. de Longpérier, sur les dinars arabes à légendes latines*, par Henri Lavoix, du Cabinet des médailles, 4 p.

La première partie des *Observations* de M. de Longpérier avait paru dans le n° précédent, VIIe année, p. 725. Ces observations avaient été provoquées par un mémoire de M. H. Lavoix, inséré dans le même volume, p. 672.

2° Sceau de Jean II, abbé de Saint-Satur, par H. Fournier du Lac, 2 p., avec une vignette en bois.

Il s'agit ici d'un sceau abbatial de forme elliptique, qui a

(1) Nous avons vu entre les mains de M. Dewismes, l'obsidionale de Saint-Omer, décrite dans les *Archives du Nord ;* mais cette pièce nous a paru d'une authenticité très-contestable. C. P. S.

tous les caractères du XIIIe siècle, et dont on possède la matrice servant à imprimer sur la cire. Nous supposons que cette matrice est de cuivre. L'auteur ne le dit pas.

Dans la livraison suivante du même ouvrage, on remarque :

1° *Observations sur les dinars arabes à légendes latines et les dinars belingues* (second article) par M. de Longpérier, 7 pages ;

2° *Première notice publiée par la Société de Sphragistique*, par Félix Bertrand, 4 pages.

A propos d'un sceau en cuivre jaune, de forme elliptique au type de l'agneau au drapeau (1) et ayant pour légende : S. HVGONIS : CAN : SCI : CRISTOPHORI : SENEN. C'est-à-dire : Sceau de Hugues, chanoine de Saint-Christophe de Sienne. Cette notule est précédée d'une introduction ou préface, dans laquelle la Société nouvelle de Sphragistique annonce ses projets et proteste de ses intentions. Pour notre part nous applaudissons de bon cœur à la pensée de cette association qui fera pour les sceaux, pour leur conservation et leur explication, ce que les diverses sociétés de numismatique ont fait pour les médailles et les monnaies. Nous regrettons toutefois que M. Félix Bertrand ait cru devoir commencer ce manifeste par une phrase assez désobligeante à l'endroit des jaloux — s'il y en a — de sa société :

« Pour répondre, dit-il, à certains bruits peu fondés qui » circulent dans le monde archéologique depuis l'insertion dans » cette Revue de l'article qui annonçait l'existence de notre » société, nous nous empressons, etc. »

Cette espèce de récrimination de mauvais goût était au moins inutile.

R. CH.

(1) Comme le grand denier de Namur, pl. II, n° 8.

M. J.-P. Beierlein, de Munich, nous communique le dessin d'une médaille inédite qui est restée jusqu'ici sans attribution. Elle figure sur la planche IX, sous le n° 1. L'exemplaire est d'argent et pèse 7/8 de loth, poids de Cologne. (Gr. 12.782.) (1).

Peut-être l'un ou l'autre des lecteurs de cette *Revue* pourra-t-il reconnaître le personnage qui y figure.

Le costume, la forme des écussons et l'ensemble de la gravure semblent indiquer qu'elle n'appartient pas aux Pays-Bas, mais bien à l'Allemagne.

C.-P. S.

Au mois de mars de cette année a paru le premier cahier d'une nouvelle revue consacrée à la numismatique, *the Numismatist : a montly publication, exclusively devoted to the familiar illustration of the science of numismatography ; or that branch of antiquarian research which relates to ancient coins and medals ; by* Maximilian Borrell. London, John Hearne, 81, Strand, etc. In-8°.

Ce recueil semble ne devoir s'occuper que de la numismatique grecque et romaine. La première livraison se compose de 64 pages de texte sans planches.

R. Ch.

(1) Le marc de Cologne à raison de 233.77.

M. Léopold Wiener vient de terminer la médaille que la Société des Bibliophiles belges et la Société des sciences et des lettres du Hainaut ont fait frapper à la mémoire du baron de Reiffenberg.

Les personnes qui désirent s'associer à cette manifestation honorable pour un des érudits et des écrivains les plus distingués de la Belgique, peuvent s'adresser aux présidents ou aux secrétaires de l'une ou de l'autre de ces deux Sociétés.

R. Ch.

Dans sa séance du 6 mai dernier, l'Académie royale de Belgique a nommé membre correspondant l'un des directeurs de cette revue, M. R. Chalon, en remplacement de M. J. Dewitte, qui a été élu membre effectif.

CORRESPONDANCE.

Bois-le-Duc, le 5 mai 1851.

MESSIEURS,

Ce fut pour moi une véritable surprise de voir imprimée dans la *Revue* une traduction de mon article, publié en 1839, dans le *Geschiedkundig Mengelwerk over Noord-Brabant*. Si j'avais connu l'intention de la rédaction, j'aurais pu augmenter mon travail et le corriger dans quelques endroits. Je me contenterai pour le moment de vous faire les indications suivantes.

A la page 24 j'ai cité des couronnes d'or et des blancs frappés pendant le xve siècle à Ganoyen, dont j'avais cru pouvoir changer l'orthographe en Gansoyen, hameau situé près de Waelwyk. J'en concluais qu'on avait frappé monnaie dans cette petite seigneurie. Plus tard je me suis aperçu de mon erreur, lorsqu'en examinant de nouveau le manuscrit dont j'avais tiré ces particularités, je vis qu'il ne fallait pas lire *Ganoyen*, mais *Savoyen* (Savoie). J'avais pris la lettre *S* pour un *G* et le *v* pour un *n*, erreur très-excusable, quand on a sous les yeux un manuscrit difficile à lire, et dans lequel les formes de ces lettres se confondent très-souvent. Mais cette erreur, quelque légère qu'elle fût, n'en serait pas moins devenue une très-grande pour la numismatique.

Je crois donc fermement qu'on n'a jamais frappé monnaie

dans la petite seigneurie de Gansoyen. Néanmoins je n'ose pas nier l'existence d'un atelier monétaire à Waalwyck, à moins qu'on ne conteste l'authenticité de la charte que j'ai publiée dans mes *Geschiedkundige Mengelingen*. Toutes mes recherches ultérieures pour trouver quelque renseignement sur les monnaies de Waalwyk ont été infructueuses.

Dans le premier volume de la *Revue* (p. 32), je vois figurer parmi les ateliers monétaires, Vlimen ou Vlymen, village situé près de Waalwyk, et indiqué aussi comme atelier monétaire par M. Lelewel sur sa carte numismatique.

La rédaction de la *Revue* voudrait-elle m'en faire connaître les motifs? Pour ma part, je n'ai pu trouver aucune trace de l'existence d'une monnaie dans ce village.

Près de Vlymen est situé Vucht, endroit où il paraît que l'on a frappé monnaie au XIe siècle.

Ansfried, évêque d'Utrecht, donna, par une charte du 18 novembre 1006, la moitié du tonlieu et de la monnaie au couvent des Bénédictins d'Hohorst, près d'Amersfoort : *et in Fugthe dimidium census thelonarii et monetæ;* et par une seconde charte du 26 juin 1050, l'évêque Bernulfe confirme ce don dans les termes suivants : *et in Fughte dimidium thelonei et monetæ* (1).

Fughte est certainement le village de Vucht, comme l'a démontré M. Ackersdyk par ses deux mémoires insérés dans les publications de la Société de littérature néerlandaise à Leyde. Il est à souhaiter que les numismates retrouvent bientôt une monnaie frappée à Vucht.

(1) Ces deux chartes sont imprimées par Boudam, *Geldersch charterboek*, blz. 88 et 121.

Je disais à la page 37 de la *Revue* un mot des méreaux (*broodloodjes*) frappés à Boxmeer. Le cabinet de la Société provinciale du Brabant septentrional en possède trois exemplaires différents, et dont je donne ci-joint les dessins. (*Voy.* pl. XIII, fig. 7, 8 et 9.) Je n'en connais pas d'autres types, et à Boxmeer ils sont très-rares. Voici les renseignements que j'ai recueillis sur le lieu même à ce sujet. Un méreau avait cours pour quatre dites ou environ cinq centimes. Ils étaient émis, pour des corvées, par le comte de S'Heerenberg, seigneur souverain de Boxmeer, et son receveur les acceptait en payement des impôts. Ils servaient aussi de méreaux aux pauvres, qui en obtenaient en échange un pain chez les boulangers. Les méreaux n°s 7 et 8, aux armoiries de S'Heerenberg, ont été frappés avant 1794, c'est-à-dire avant la prise de possession de Boxmeer par les Français. Après le 25 mai 1795, il paraît qu'ils ne se soucièrent plus de cette seigneurie, et l'ancienne administration du village continua comme anciennement. Elle fit de nouveau frapper pour les pauvres des méreaux ayant pour type un bouc saillant (pl. XIII, fig. 9), emblème parlant du village dont le nom de Boxmeer a une certaine analogie avec *boc* (bouc), comme l'indique la légende. Probablement n'avait-on plus osé y faire figurer les armoiries des comtes de S'Heerenberg, parce que les Français avaient aboli les insignes nobiliaires. Le 18 décembre 1797, les Français occupèrent de nouveau le village qui fut soumis à une administration régulière [1]; depuis lors on ne frappa plus de méreaux à Boxmeer.

[1] Hermans, *Geschiedkundige bydragen over Noord-Braband*, dl. I, blz. 505.

Dans le tome V de la *Revue,* je vois un catalogue très-intéressant des monnaies frappées dans le duché de Luxembourg. Il m'est agréable de pouvoir remettre à la rédaction un clichet d'un double sous *philippus* dont je n'y ai pas vu la description.

Av. PHS ꝏ DEI ꝏꝏ GRA ꝏꝏ ARCHID. AVST. DVX ꝏ BV. LV ꝏ z.

Rev. OMNIB..ꝏꝏ SPIRITVS ꝏꝏ LAVDET : ⁘ ⁘ DOM.

L'exemplaire de cette monnaie se trouve dans le cabinet de la Société provinciale du Brabant septentrional (¹).

J'ai l'honneur, etc.

HERMANS.

(¹) L'empreinte jointe à la lettre de M. Hermans n'était plus déchiffrable au moment où elle est parvenue à la rédaction.

NÉCROLOGIE.

LÉONARD JEHOTTE.

Né en 1772 à Herstal, près de Liége, Léonard Jehotte montra de bonne heure des dispositions pour la gravure, en reproduisant, à la plume, des eaux-fortes de Gérard Audran, que lui prêtait le célèbre Jacoby, graveur des princes-évêques. A la mort de Jacoby (1792), Jehotte, âgé de vingt ans, obtint la charge de graveur du prince et du chapitre de Saint-Lambert; en cette qualité il exécuta les coins des dernières monnaies du pays de Liége.

Il a laissé des œuvres importantes dans les différents genres de gravure; en taille-douce, nous citerons en première ligne un portrait en pied de Bonaparte, dont il fit le dessin d'après nature lorsque le premier consul vint visiter Liége et relever le faubourg d'Amercœur, en 1801. M. Jehotte a eu le rare mérite de choisir pour poser sa figure, l'attitude et les principaux accessoires qui sont devenus depuis parties intégrantes d'un type dont il n'est pas permis de s'écarter. Quand on songe à la date de dessin, il semble impossible de ne pas y reconnaître beaucoup de la divinitation qui fait partie du vrai génie de l'artiste.

Dix ans après, Liége venait d'offrir, dans le dévouement que montrèrent Hubert Goffin et son fils, pour sauver un grand nombre d'ouvriers ensevelis vivants dans la houillère de Beaujon, un de ces exemples de courage persévérant

qui se renouvellent fréquemment parmi nous, mais qui, cette fois, avait attiré l'attention de l'empereur, qui était connaisseur en fait de courage. Goffin reçut la croix d'honneur. Les poëtes français célébrèrent à l'envi la générosité et le sang-froid de l'honnête ouvrier; l'aimable auteur de la *Chute des Feuilles,* Millevoye, obtint le prix extraordinaire décerné par l'Institut, pour son poëme intitulé : *Goffin ou le héros liégeois,* et Jehotte immortalisa par un burin aussi vigoureux que correct les traits des deux houilleurs épiant d'une oreille attentive les moindres sons qui peuvent leur révéler la direction dans laquelle il faut travailler pour venir au secours de leurs compagnons.

M. Jehotte est auteur d'un grand nombre de médailles et de jetons qui commencent à devenir des documents précieux pour les iconologues. Il convient de citer la médaille faite à l'occasion de la révolution belge et représentant Charlier, *la Jambe de Bois;* — la médaille décernée par la ville de Liége aux institutions publiques et portant pour légende ces mots : *Au mérite;* — la médaille votée par ses concitoyens à l'habile chirurgien Ansiaux; — la médaille exécutée sous le règne du roi Guillaume Ier, pour l'exposition de l'industrie et qui est revêtue de cette inscription : *Floreant pacis artes, fugiunt tenebræ;* — et enfin la médaille reproduisant le buste du roi Léopold, souvenir historique qui ne saurait être passé sous silence.

Mais c'est surtout dans la gravure sur pierre fine, qui semble aujourd'hui tout à fait abandonnée en Belgique, que M. Jehotte avait acquis une supériorité qu'admiraient tous ceux qui allaient visiter son atelier. La plupart des princes et des généraux de l'armée des alliés se disputaient la pos-

session de ces petits chefs-d'œuvre, dont ils étaient jaloux de remporter quelque échantillon chez eux.

Il exécuta un Esculape sur jaspe, la Santé sur améthyste, pour le roi Guillaume de Hollande le Lion de Waterloo sur une grande topaze, et le portrait du roi pour la reine sur une cornaline. Ces pierres gravées figurent maintenant au Musée royal de La Haye.

J'ai sous les yeux le modèle en plâtre d'un portrait du Roi des Belges, d'une ressemblance frappante, qu'il a également gravé sur pierre fine, et qu'il avait offert, je crois, à la Reine. Il serait impossible, du reste, de songer à énumérer les travaux qu'il exécuta pendant une période de soixante années passées dans son atelier.

Un mot sur le caractère de ce vénérable artiste. Léonard Jehotte était simple et bon. Sans être très-lettré (on conçoit qu'il n'avait jamais eu le temps de lire beaucoup), il connaissait bien l'histoire des artistes de son pays.

M. Jehotte a laissé pour perpétuer son souvenir deux fils qui depuis longtemps se sont fait un nom dans les arts : l'un est habile graveur en médailles, l'autre est auteur du monument du *Prince Charles de Lorraine* et de la statue de *Caïn*.

M. Léonard Jehotte était membre correspondant de l'Académie royale de Bruxelles (1).

FÉLIX VAN HULST.

(1) Nous donnerons, dans un prochain numéro, la liste, aussi complète que possible, des monnaies, médailles et jetons gravés par Léonard Jehotte.

EDMOND JONNAERT.

La mort vient d'enlever, à la fleur de l'âge, un des membres sinon les plus anciens, du moins les plus zélés de la Société de la numismatique belge.

M. Edmond-François JONNAERT, né à Bruges en 1817, vint s'établir à Gand en 1836, pour se livrer aux études pharmaceutiques; en 1840, il y reprit une des pharmacies les plus anciennes et les plus renommées de la ville.

Dès sa jeunesse, M. Jonnaert avait eu ce goût des collections si commun parmi les Flamands. L'étude de l'histoire le mit bientôt à même de diriger ce goût vers un but utile: il parvint en effet à réunir un cabinet aussi intéressant pour les numismates que pour les antiquaires, et une bibliothèque, dans laquelle maint bibliophile trouverait à glaner. En fait de médailles et de monnaies, sans négliger les autres provinces belges, il s'attacha spécialement à celles des Flandres; en fait de livres, il recueillit surtout les éditions flamandes du XVIe et du XVIIe siècle; en fait d'antiquités enfin, il rechercha toujours celles qui présentent de l'intérêt au point de vue historique ou artistique.

Les tablettes de son médaillier contenaient un grand nombre de pièces intéressantes. Le public numismate sera bientôt à même d'apprécier l'importance de cette collection, dont la vente est fixée, croyons-nous, aux premiers jours de novembre, immédiatement après celle du cabinet de M. D'Huyvetter. Ainsi disparaissent peu à peu toutes les richesses artistiques de cette ville, que feu Cornelissen aimait, dans ses discours (je parle de ceux de passé vingt

ans), à nommer la *cité des beaux arts*. Jonnaert lui-même a publié quelques-unes de ses pièces les plus rares. Dans les *Annales de la Société d'émulation de Bruges* il a inséré quatre notices : — une *sur les monnaies frappées à Bruges pendant la révolution du* XVIe *siècle*, accompagnée des comptes relatifs à ces monnaies ; — une autre *sur les petits deniers* (mailles) *de Bruges ;* — une troisième *sur un florin d'or attribué à Robert de Béthune ;* — enfin une quatrième *sur les monnaies* du même comte. Le règne de Robert de Béthune formait une des séries les plus importantes de la collection de M. Jonnaert. Il possédait en effet de ce prince neuf monnaies différentes, tandis qu'il n'y en a que dix de connues. Je ne parle point du florin d'or sur lequel Jonnaert avait fait une notice séparée et qu'il croyait pouvoir ranger parmi les monnaies de Robert III. Nous reconnaissons volontiers qu'il est très-probable que ce comte ait émis des florins au Saint-Jean-Baptiste, mais on ne peut admettre que celui de M. Jonnaert appartienne à cette catégorie. La légende : *Rupertus comes,* indique déjà son origine allemande, et les belettes dont le petit lion est entouré témoignent suffisamment que ce n'est pas un lion de Flandre. Du reste la gravure du coin ne permet point d'assigner à cette pièce une date aussi reculée ; elle est évidemment postérieure au florin d'or de Louis de Crécy.

M. Jonnaert a publié en outre, dans le t. VI de la *Revue de la numismatique belge,* un article sur une monnaie inédite qu'il attribue à Saint-Omer. Le soin qu'il a mis à établir cette attribution prouve à M. Hermand que les numismates flamands ne sont pas rancuneux et ne lui en veulent pas de ce qu'il cherche si souvent à dépouiller la Flandre au profit

de l'Artois. Toutes ces notices sont accompagnées de dessins de pièces rares et curieuses tirées du cabinet de l'auteur.

Infatigable dans son zèle, Jonnaert, quand il parvenait à découvrir une monnaie qui lui manquait, n'avait point de repos qu'il ne l'eût réunie à sa collection, surtout quand il arrivait (mais ce cas était rare) que la pièce en question ne se trouvât point dans le riche médaillier d'un professeur numismate. Posséder une monnaie que ce confrère n'avait pas, était pour lui un bonheur suprême. Cela valait un sacrifice; mais aussi avec quelle satisfaction il disait à ses amis pour rehausser la valeur d'une acquisition nouvelle : *Ser.... ne l'a pas!* Hâtons-nous de dire que dans cette rivalité il n'y avait rien de mesquin. Jonnaert avait le cœur placé trop haut pour que l'envie pût y atteindre.

Sa complaisance ne le cédait en rien à son zèle. Quiconque s'occupait de monnaies était reçu chez lui à bras ouverts : tous ses trésors, il les communiquait avec plaisir. Possédait-il une pièce inédite, il préférait cent fois la laisser publier par un autre que d'en priver la science. Ah! combien il différait de ces maniaques qui veulent que les richesses de leurs collections n'existent que pour eux seuls, qui croient un objet curieux profané, s'il ne reste inédit, et de ces égoïstes qui, sous prétexte de vouloir publier eux-mêmes leurs curiosités, refusent de les communiquer à d'autres et ne publient jamais rien !

Edmond Jonnaert vivait heureux au milieu de ses collections et de ses amis. Il avait de nombreuses relations scientifiques tant dans le pays qu'en France et en Angleterre; tous les loisirs que sa profession lui laissait, il les consacrait à la science. Par malheur, il céda à l'entraine-

ment général occasionné par l'exposition universelle : il partit pour Londres, et gagna pendant la traversée un froid perfide. La fatigue aggrava sa position; il revint malade, et languit pendant quelques semaines. Une inflammation dans la vessie se déclara bientôt, et il succomba à cette maladie cruelle, le 8 août 1851, à peine âgé de 34 ans.

Sa mémoire nous restera toujours chère.

25 septembre 1851.

V. Gaillard.

MÉLANGES.

Die Denkmünzen der Freimaurerbrüderschaft verzeichnet und beschrieben von Dr J.-F.-L.-Th. Merzdorf; Oldenbourg, chez Gerard Stalling, 1851, in-8°, 151 pages, plus une préface de 30 pages, avec une planche.

Parler des francs-maçons, c'est exciter peut-être des susceptibilités religieuses en Belgique, où leurs associations sont regardées, par tout bon catholique, comme réprouvées et contraires aux principes de leur culte. Nous devons cependant en dire un mot à propos de leurs médailles, dont M. Merzdorf a dressé un catalogue avec la description.

Sans s'occuper des questions religieuses ou politiques qui touchent à la franc-maçonnerie, l'auteur se contente de la considérer uniquement sous le point de vue numismatique, idée à laquelle nous applaudissons de bon cœur, et que nous aimerions de voir suivre pour tous les travaux de ce genre.

Après avoir dédié sa publication aux trois loges de Leipzig, l'auteur énumère, dans la préface, les travaux de ce genre entrepris avant lui, travaux éparpillés, incomplets, disséminés dans différentes publications, et dont il veut faire un tout. La nomenclature des sources auxquelles il a puisé dénote de sa part, dans la littérature maçonnique, des connaissances spéciales auxquelles sa position de biblio-

théeaire à Oldenbourg n'a pas peu contribué. Nous n'y voyons cependant pas citée, parmi les publications non maçonniques auxquelles il a eu recours, celle de M. Guioth sur la numismatique de la Révolution belge, qui contient quelques médailles maçonniques mentionnées d'ailleurs par M. Merzdorff. S'il ne parle pas de toutes celles publiées par M. Guioth, c'est qu'elles sont le résultat d'un mélange de coins pour multiplier les médailles; mais les coins eux-mêmes sont du moins connus à M. Merzdorf.

Malgré le caractère d'universalité que l'on prête ou que l'on veut prêter à la maçonnerie, l'auteur a suivi, dans son catalogue, un classement géographique très-simple, très-facile à saisir et à suivre. Négligeant, avec raison, les divisions trop nombreuses, il donne sous la rubrique de chaque pays les noms des villes dans lesquelles les loges sont établies, sans s'occuper de leur origine ou de leur histoire. C'est de cette manière que l'on peut retrouver la patrie de chaque médaille maçonnique, quand bien même elle ne porte simplement que le nom de la loge.

Les médailles sont classées, d'après l'ordre chronologique, sous la rubrique de chaque ville. Leur description est claire et précise; et en les décrivant, l'auteur appelle les choses par leur nom, c'est-à-dire qu'il n'emploie pas le langage maçonnique, incompréhensible pour les *profanes*.

Son travail nous semble très-complet; du moins, nous ne pouvons y signaler aucune lacune, si ce n'est que nous n'y voyons pas un denier de la veuve de la loge du Grand-Orient de Bruxelles. N'ayant jamais *vu la lumière*, nous ne pouvons dire en quelle année ce denier fut frappé.

La publication de M. Merzdorf sera, nous en avons la

conviction, un véritable *vade-mecum* pour ceux qui s'occupent de ce genre de médailles; ils pourront y trouver des renseignements pour reconnaître celles de ces médailles qui ne portent pas des légendes ou des inscriptions assez claires; et, sous ce rapport, nous devons savoir gré à l'auteur d'avoir entrepris ce catalogue dès maintenant, où il y a encore possibilité de recueillir des renseignements sur leur origine. Croirait-on que parmi ces médailles, dont les plus anciennes ne remontent guère au delà de 1733, il y en a déjà dont il n'est plus possible de retrouver la patrie (1)?

De bonnes tables alphabétiques terminent ce volume. La première contient les noms des loges; la seconde les noms des personnes; la troisième est consacrée aux légendes.

Ch. P.

L'année dernière, une monnaie mérovingienne, à un type très-caractéristique, fut trouvée à Huysse, village situé à une lieue d'Audenarde (2). Quelques mois après, une autre exactement semblable, sous tous les rapports, fut déterrée

(1) Au chapitre des monnaies qui semblent avoir quelque analogie avec la franc-maçonnerie, l'auteur cite, p. 126, une pièce de 1546, qu'il croit appartenir à la confrérie des maçons d'Halberstadt. Mais ces confréries de bâtisseurs n'avaient rien de commun, croyons-nous, avec la franc-maçonnerie actuelle, institution très-moderne, établie peut-être sur un mélange de différentes traditions plus ou moins anciennes, plus ou moins fictives ou réelles. Nous disons *peut-être,* parce que, étranger à ces associations, nous en jugeons par les écrits qui ont été publiés à leur sujet.

(2) *Voir* ma *Notice sur une monnaie royale mérovingienne trouvée aux environs d'Audenarde.* In-8°, 1850. Audenarde, impr. de Charles Devos. — Ma collection.

à Hundelghem, village à trois lieues de la même ville [1]. Depuis, il nous a été communiqué une autre monnaie mérovingienne fort intéressante [2] qu'un cultivateur trouva à Elseghem, endroit peu distant du premier.

Aujourd'hui nous avons la satisfaction de signaler aux amateurs une autre monnaie mérovingienne d'argent, provenant du même village, et destinée, croyons-nous, à jeter un nouveau trait de lumière sur cette partie encore si obscure de l'histoire de la numismatique française. Elle a été acquise tout récemment par M. Van Lerberghe, archiviste-bibliothécaire d'Audenarde. La parfaite conservation de cette pièce permet d'en saisir jusqu'aux moindres détails.

Av. Profil droit, ceint d'un diadème perlé dont une partie est interrompue par la légende. A l'endroit de la bouche et du menton, deux points. A celui de l'épaule droite, une partie de l'ornement supérieur de l'armure royale. *Lég.* NOVIENTO VICO FI.

Rev. Dans un cercle, croix à branches égales cantonnée de deux points et de deux lettres formant, selon leur position, A et ɔ ou C et V. *Lég.* AVCCIORESCO MON.

Arg. — Diam. 14 mill. Poids, 1 gr. 150 milligr. (Pl. XIII, fig. 6.)

Le vic NOVIENTO est sans doute le même endroit que NOVICENTO que M. Lelewel suppose être *Nogent*, aujourd'hui St-Cloud, et où Thierry III établit sa cour, en 673 [3].

(1) Collection de M. Praet, orfévre à Audenarde.

(2) Collection de M. Bevernaege-Hoornaert, libraire.

(3) *Numismatique du moyen âge*, tom. I, p. 77 et 80.

Mais nous n'avons rencontré nulle part AVCCIORESCO. C'est donc un nom de plus à ajouter à la liste des monétaires.

« La suite bien déterminée des monétaires, dit M. Lelewel, rendra les mêmes services dans les recherches ultérieures, que la suite des rois. Si l'on parvient à composer les suites nombreuses des monétaires, elles s'appuieront réciproquement, et composeront un ensemble qui ne peut que donner d'amples lumières dans les recherches numismatiques, et pour les antiquités de France [1]. »

Nous ne hasarderons rien au sujet du rapprochement des lieux où les trois monnaies précitées ont été trouvées, rapprochement d'autant plus frappant, que le village de Peteghem, situé à une faible distance de chacun d'eux, et dans lequel on vient de découvrir tout récemment encore un tombeau mérovingien, a été longtemps le séjour des premiers rois de France [2]. C'est là une tâche dont s'acquittera, espérons-nous, M. Joly, de Renaix, déjà avantageusement connu, parmi les archéologues, par ses travaux intéressants sur les antiquités trouvées aux environs de sa ville natale.

Nous garderons la même réserve relativement à l'attribution de la monnaie que nous venons de décrire.

Toutefois, sans vouloir devancer l'opinion des numismates expérimentés, nous dirons, en terminant, que son type semble appartenir au milieu du VIIe siècle, époque à laquelle la croix à branches égales supplante la croix haussée, et où l'argent commence insensiblement à remplacer l'or.

EDMOND VANDERSTRAETEN.

(1) *Numismatique du moyen âge*, t. I, p. 61.

(2) *Voir* à ce sujet le *Recueil d'antiquités* de DE BAST, p. 126.

Cette pièce, que la *carte* ou *liste* d'Anvers, de 1627, appelle double écu de Bouillon et de Sedan, a été gravée par Duby comme étant de billon. L'exemplaire, dont nous donnons ici le cliché, est d'or, du poids de gr. 6.50, et appartient à M. de Jonghe, à Bruxelles. R. Ch.

La médaille à la mémoire du baron de Reiffenberg, exécutée par M. L. Wiener, est terminée et remise aux souscripteurs. Elle porte d'un côté la tête du savant Montois d'après le *buste officiel* que le gouvernement a fait faire pour l'Académie, avec cette légende : NÉ A MONS LE 14 NOV. 1795, DÉCÉDÉ A St JOSSE T. N. LE 18 AVR. 1850.

Au revers :

A LA MÉMOIRE
DE
FRED : AUG : FERD : TH :
B^on DE REIFFENBERG
LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES
DES ARTS ET DES LETTRES
DU HAINAUT
ET LA SOCIÉTÉ DES
BIBLIOPHILES BELGES
SÉANT A MONS
1850.

R. Ch.

Van Loon nous fait connaître dans son *Histoire Métallique* (t. IV, p. 352) deux ducatons frappés, en 1703, à Anvers, aux noms et armes de Philippe V, devenu duc de Brabant, par suite de la mort de Charles II. Le premier ducaton offre à l'avers le buste cuirassé du duc, le second le buste drapé du même prince; le revers des deux pièces est le même.

Le motif qui avait engagé le gouvernement à changer ainsi pendant la même année l'avers de ce ducaton était difficile à expliquer, et le serait encore si nous n'avions trouvé deux lettres qui nous expliquent tout.

La première de ces lettres est écrite par le comte de Bergeyck, ministre d'État, le 14 septembre 1703, et fut adressée à Van Vreckem, maître général de la monnaie :

« Monsieur,

« MM. les prévôts de la monnoye d'Anvers m'ont rendu ce matin votre lettre du 11 de ce mois avec les six nouveaux ducatons que j'ai trouvés passables, quoy qu'ils ne soient pas tous également bien imprimés. Mais j'ay esté surpris de voir qu'ils avoient la même effigie du roy que j'avois desaprouvée parce qu'il n'y avoit aucune ressemblance, et j'avois ordonné au sieur Routiers de redresser l'effigie du roy, suivant le buste de marbre qu'il y a à Anvers et la médaille qu'il a imprimée que je vous envoye cy-joint. Je suis fasché tout de bon contre Routiers, et je luy écris aigrement. Je luy ordonne de faire incessamment d'autres estampes, et j'aime mieux qu'on ne fasse plus de nouvaulx ducatons, jusqu'à ce qu'ils soyent achevés.

« MM. les généraux de la monnoye croyent que l'impression seroit plus belle si l'estampe estoit un peu plus pro-

fonde. Voyez si cela se peut. Je vous prie de voir avec Routiers ce qu'il convient et de le luy ordonner. Vous vous y connaissez mieux que moy. Mais si vous avez besoin d'ordres pour cela, je vous les enverroy, etc. »

La seconde lettre est adressée par le même à Van Vreckem le jour suivant.

« Je vous ay écrit hier, dit-il, deux lettres. Je vous ay mandé que S. E. était très-faschée contre le Sr Routiers pour l'effigie des ducatons; qu'elle m'avoit ordonné de vous écrire de ne pas permettre qu'on les distribueroit, mais que son intention étoit qu'on les refondroit tous pour les imprimer avec la nouvelle effigie que je vous ay fait faire sur le pied de la médaille que je vous ay envoyée. Et afin que cet abus n'arrive plus, dès que le nouveau coin sera fait, vous m'enverrez les six premiers ducatons qu'on aura imprimés, sans permettre qu'on continue la fabrique avant que S. E. l'ayt approuvée. Je vous ay aussi écrit que l'impression des armes et le tout ne m'agrée pas trop, mais que je ne sçaurois pas si cela tenoit au coin ou à ceux qui gouvernent la presse... Il faut voir si c'est la faute de Routiers ou des ouvriers, etc. »

Ch. P.

Le Cercle artistique de Liége, voulant consacrer par un monument numismatique le succès qu'avait obtenu aux expositions de Londres, de Paris et de Bruxelles, la statue de *Caïn*, de Louis Jehotte, vient de faire frapper une médaille en l'honneur de cet artiste liégeois. Cette médaille de grand module (68 mill.), et d'une exécution large et noble, est due au burin de M. Jehotte, frère du statuaire. Elle

porte, d'un côté, la tête de l'artiste, de profil avec la légende : LOUIS JEHOTTE ; au revers, la statue de *Caïn;* autour : LE CERCLE ARTISTIQUE ET LITT. DE LIÉGE. 1851.

R. Ch.

M. de Reichel, vice-président de la Société d'archéologie de St-Pétersbourg, nous adresse, dans les mémoires de cette société (vol. V, p. 1), le reproche d'avoir porté un jugement prématuré sur ces publications, en disant que la numismatique de l'Europe occidentale y trouvera fort peu à apprendre. Quand nous avons porté ce jugement, nous l'avons fait uniquement sur les trois premières livraisons que nous avions sous les yeux. Le bon sens dit assez que nous ne pouvions porter un jugement sur des publications futures, dans lesquelles les auteurs peuvent insérer des articles sur telle partie de la numismatique que bon leur semble. Ce reproche porte donc entièrement à faux. Ch. P.

La brochure de H.-C. von Minutoli, *Topographische Uebersicht des Ausgrabungen griechischer, römischer, arabischer und anderer Münzen, in den Küstenländern des baltischen Meeres,* Berlin, 1843, fit connaître ces précieuses trouvailles qui expliquent les relations de peuple à peuple. M. Paule Savelev, à St-Pétersbourg, s'est attaché spécialement aux trouvailles de monnaies orientales, dans son excellent ouvrage russe de topographie de la monnaie orientale enfouie aux environs de la mer Baltique 1846, accompagnée d'une carte. Il a pu indiquer jusqu'à 190 localités où cette monnaie

a été exhumée, par conséquent il a pu compulser au moins 250 trouvailles. La Norwége lui fournit trois localités, le Danemark 5, la Suède 39; les îles Bornholm, Oeland et Gotland 43; les îles et les environs de Stockholm ou plutôt de l'antique Sigtuna, abondent surtout en monnaie, qui s'arrêtait dans leurs marchés. La Finlande et la Karelie n'ont donné que 5 trouvailles. Au sud de la Baltique, par le Meklembourg et la Poméranie jusqu'à la Vistule, on a 36 localités connues où la monnaie s'est dispersée jusqu'à Francfort-sur-l'Oder, Posen et Plotzk. Au delà de la Vistule par la Prusse, la Kourlande et la Livonie jusqu'à l'Estonie, on connaît 31 localités. Dans les vastes espaces de la Russie septentrionale vers l'Orient, les trouvailles deviennent très-rares : les 23 localités, qui y sont marquées, n'indiquent que les traces du transit de la monnaie uniquement de Boulgar situé sur la Volga au nord de Kazan. Elle se dirigeait ordinairement par Smolensk. De là elle déviait très-peu vers le sud, et il a été dit qu'elle ne se trouve pas dans les parties méridionales de la Russie. Mais cette année-ci, 1851, on en a trouvé près de Kiov, un nombre assez considérable. Trouvaille précieuse, qui prouve que cette monnaie s'est égarée fortuitement jusque-là, où l'on ne trouve ordinairement que les monnaies grecques et byzantines. Toutes ces monnaies orientales sont du VIIe au XIe siècle, et antérieures à l'année 1020. De postérieures, on n'en trouve pas. Plus tard, aux XIV-XVIe siècles, circulait en Russie la monnaie mahométane tartare; mais elle ne pénétrait guère vers l'Occident.

J. L.

CORRESPONDANCE.

A M. R. Chalon, *président de la Société de la numismatique belge.*

Saint-Pétersbourg, ce 15/27 octobre 1851.

Monsieur et cher Confrère,

J'ai lu avec intérêt les opinions que vous énoncez dans la *Revue*, dont vous êtes un des directeurs, sur le denier de Rainnadus de Hainaut, publié par moi au IVe vol. des Mémoires de la Société impériale d'archéologie. Vous dites, avec beaucoup de raison, que la gravure et la description d'une monnaie ne suffisent pas pour en porter un jugement tout à fait déterminé; qu'il faut voir l'original pour reconnaître les petites nuances de style, de gravure, etc., qui sont d'une si grande importance pour l'attribution d'une monnaie.

J'ai donc examiné encore une fois et scrupuleusement la pièce dont il s'agit; mais je ne peux que confirmer mon premier jugement. La petite trouvaille, dont cette monnaie a fait partie, était composée de quelques monnaies de Knut-le-Grand (1016-1035), d'une pièce de Harthaknut (1039-1043) et de plusieurs deniers allemands de Henri II (1002-1023) et de Conrad II (1023-1039), circonstance qui prouve déjà que le Rainnadus de notre monnaie doit avoir vécu en même temps que les souverains cités, c'est-à-dire

au commencement du xie siècle. Mais la fabrique de la monnaie s'oppose à ce qu'on puisse l'attribuer au xe siècle; elle est trop mince et trop petite pour appartenir à cette époque; son style et sa fabrique rappellent plutôt les monnaies lorraines de Godefroi III (1049-1070), frappées peut-être à Meer près de Turnhout. (*Voy.* Mémoires, t. IV, p. 35 et suiv.).

Si la monnaie était de Renaud, créé comte de Mons par l'archevêque Brunon et tué en 974, elle devrait avoir quelque ressemblance avec les monnaies de cet archevêque; mais, au contraire, elle en diffère tellement, que la seule inspection suffit pour reconnaître que les deniers de Brunon et le nôtre doivent être séparés par plus d'un demi-siècle. J'ai fait observer déjà que le nom Rainnadus ne contrarie en rien l'opinion que j'énonce; il faut examiner les parchemins des xe et xie siècles pour se faire une idée à quel point on a estropié, à cette époque, les noms de baptême et de localités : souvent le même personnage semble porter plusieurs noms.

La trouvaille d'Egersund, où il y avait un mauvais exemplaire de notre monnaie, confirme mon opinion, puisque ce trésor, enterré vers 1040, a produit aussi beaucoup de monnaies du temps de Conrad II.

Vous ne m'en voudrez point, je me plais à l'espérer, si je me permets de contester aussi votre attribution des monnaies d'Albert et de Henri, que vous pensez avoir été frappées à Dinant. Ces monnaies, provenant de la même trouvaille, se ressemblent d'une telle manière, qu'il paraît impossible de les séparer; elles doivent être de la même ville, peut-être de Dinant. Mais peut on croire que l'évêque de Liége eût

imité tout à fait le type employé par le comte de Namur, sans mentionner son titre, sans ajouter à son buste un emblème quelconque de sa dignité ecclésiastique? Je ne le pense pas, et je persiste à maintenir mon attribution de ce denier au frère d'Albert, le comte Henri, qui doit avoir partagé quelque temps la souveraineté de Dinant avec son frère et l'évêque, si réellement ces monnaies sont frappées dans cette ville.

Je vous soumets humblement, cher monsieur et confrère, ces observations, en les recommandant à des recherches ultérieures, que vous serez plus en état de faire que moi-même.

Agréez, je vous prie, etc.

B. DE KOEHNE.

MÉLANGES.

De munten der voormalige hertogdommen Brabant en Limburg, van de vroegste tyden tot aan de pacificatie van Gend; par P.-O. Van der Chys. Haarlem, chez les héritiers F. Bohn, 1851, in 4° avec 36 planches.

La Société dite *Teylers tweede genootschap,* fondée à Haarlem, proposa, en décembre 1841, un prix pour la monographie des monnaies frappées dans tous les Pays-Bas, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la pacification de Gand, en 1576. Le travail devait être présenté avant le 1er mars 1843, terme qui fut ensuite prolongé de deux ans. La Société de la numismatique belge ayant fait connaître qu'elle se proposait de publier les monographies des seigneurs qui frappèrent monnaie en Belgique, le programme fut changé, et les monnaies des comtes de Flandre, de Hainaut, de Namur et des comtes et ducs de Luxembourg en furent exclues en 1844. Cette modification faite, M. Van der Chys rassembla les matériaux qu'il avait déjà recueillis, et le prix lui fut adjugé en 1846.

Le premier volume de cette vaste entreprise vient de paraître; il est consacré aux monnaies des ducs de Brabant et de Limbourg.

Nous tâcherons d'en rendre compte. Le travail de M. Van der Chys, quoique terminé en 1846, renferme cependant toutes les découvertes faites dans la numisma-

tique brabançonne depuis cette année jusqu'aujourd'hui, système qui a rendu son livre bien plus complet et, par conséquent, plus intéressant. Malgré ses efforts pour le compléter, il n'en pas moins vrai qu'il y a quelques lacunes qu'il a été dans l'impossibilité de remplir, par suite du mauvais vouloir de trois numismates. Hâtons-nous cependant d'ajouter qu'il a publié, de son côté, des monnaies inconnues aux numismates belges.

Les sources principales auxquelles M. Van der Chys a puisé sont : les publications de Heylen, de Ghesquiere, de Den Duyts, de MM. Verachter et Serrure, les Mémoires insérés dans la *Revue de la numismatique belge* et les comptes et ordonnances des monnaies, dont un grand nombre sont insérés à la fin du volume comme pièces justificatives. Il s'était proposé aussi de réimprimer toutes les ordonnances et autres documents déjà publiés sur la numismatique brabançonne; mais il a dû renoncer à son projet par suite des frais.

Quant aux monnaies elles-mêmes, il a puisé à différentes collections qui ne sont pas toujours citées, et à des dessins ou des empreintes qui lui ont été communiqués. Il n'a donc pas pu parfois indiquer le poids des monnaies. Quelques-unes de ces communications ont été faites un peu tardivement; ce qui a forcé M. Van der Chys à faire des suppléments à ses planches et à répéter deux ou trois fois les mêmes numéros sur la même planche, répétitions qui ont toujours quelques désagréments pour le lecteur. A part cet inconvénient, les planches sont d'une exécution supérieure. Il est facile de voir qu'une main habile et exercée en a fait les dessins, qui sont d'une exactitude

minutieuse et irréprochable. On ne s'étonnera pas de trouver réunies tant de belles qualités sur ces planches, lorsqu'on saura que M. Van der Chys a lui-même fait les dessins, auxquels la main d'un numismate seule sait donner les caractères archéologiques et imprimer ce cachet d'exactitude et de précision si nécessaire à ce genre de travaux.

Le premier chapitre du travail de M. Van der Chys est consacré à l'examen des premières monnaies des ducs de Brabant; il y adopte entièrement notre manière de voir à ce sujet (1). Amené à examiner le denier de Bruxelles du XIe siècle, publié dans la *Revue*, il y lit non : *Sancta* GE*dula* P*atrona*, mais S*ancta* G*edula* P*atrona* E*cclesiæ*, interprétation qui nous semble excellente et à laquelle nous applaudissons. Ensuite il passe aux petits deniers muets, et adopte entièrement le système que nous avons exposé, dans la *Revue*, en comparant les emblèmes de ces monnaies avec les sceaux communaux. Quant aux monnaies si singulières portant les légendes MAM ou MOM publiées également dans la *Revue*, elles sont pour l'auteur tout à fait énigmatiques; il suppose néanmoins qu'elles sont du Xe siècle, opinion que ni leur module, ni la tête mitrée, ni l'aigle biceps ne permettent d'adopter. M. Van der Chys passe ensuite aux monnaies des trois ducs du nom de Godefroi qui se sont succédé de 1106 à 1190. Nous y retrouvons un denier que nous avons publié dans la *Revue* comme appartenant à Godefroi III, duc de Brabant, opinion que nous abandonnons depuis que le type des monnaies namuroises du XIIe siècle nous est connu, et qu'il est prouvé que les comtes de Namur frappaient monnaie à Dinant.

(1) *Voy* la *Revue*, t. III, p. 225.

Reconnaissant volontiers notre erreur, nous croyons devoir plutôt attribuer le denier en question à Godefroi, comte de Namur, et devoir lire au revers DEO... (*Déonante*).

Le chapitre consacré aux monnaies de Henri I n'offre aucunes pièces inconnues. Dans celui des monnaies de Henri II et de Henri III, il est parlé de celles que nous avons attribuées à Henri II et que M. Van der Chys croit plus anciennes. Cependant il est difficile de supposer qu'elles puissent appartenir soit à Godefroi III, soit à son fils Henri, pendant les règnes desquels les bustes paraissent avoir régné exclusivement sur le numéraire. Il est évident, nous semble-t-il, qu'elles forment un type de transition entre les monnaies de ces princes et celles qui appartiennent incontestablement à Henri III. Ensuite M. Van der Chys revient encore aux espèces muettes qu'il attribue à Henri III.

La distinction si difficile à établir entre les monnaies de Jean I, Jean II et Jean III a été essayée par M. Van der Chys avec assez de bonheur. Cependant il est quelques points sur lesquels nous ne pouvons être tout à fait d'accord avec lui. Les trouvailles de Laeken et de Grand-Halleux ont fourni des données positives à cet égard et semblent contrarier quelques-unes des attribution faites par l'auteur.

Nous ne reviendrons donc pas sur ce qui a été déjà dit à ce sujet. Une pareille discussion nous entraînerait trop loin, et dépasserait les bornes d'un compte-rendu.

Nous nous bornerons seulement à dire que l'esterling au type anglais, portant *hic moneta nostra* et *Lontonrengie*, et que M. Van der Chys revendique pour Jean III, nous semble d'un type plus ancien et ne pas appartenir au Brabant.

En parlant des esterlings de Jean I, portant dans les cantons de la croix W-A-L-T, il examine l'opinion si singulière émise par quelques numismates qui veulent voir dans ces lettres le nom de *Valkenborg* (Fauquemont). Il la rejette avec raison comme inadmissible. Nous nous permettons d'ajouter encore aux arguments qu'il produit que des monnaies de cette espèce furent trouvées dans le trésor de Grand-Halleux enfoui avant 1285, par conséquent avant l'époque où Jean I se fût rendu maître du Limbourg. Néanmoins M. Van der Chys semble croire, p. 52, que ces lettres désignent un endroit. Nous croyons, pour notre part, que *Walt* est l'abréviation de *Walterus*, nom d'un monétaire, comme nous voyons ceux de *Johannes* et de *Petrus* qui figurent sur d'autres monnaies de la même espèce et de la même époque. D'ailleurs il n'y a rien d'extraordinaire à ce que Jean I ait parfois conservé l'usage établi par son père Henri III, de faire inscrire les noms des monétaires sur ses espèces.

Les règnes de Jean Ier, de Jean II et de Jean III passés, la distinction des monnaies de leurs successeurs devient plus facile. Les comptes des monnaies dont M. Van der Chys a fait usage l'ont singulièrement aidé dans la classification, et il en a tiré tout le parti qu'il était possible d'en tirer; il a même souvent indiqué, au moyen de ces comptes, le nombre des pièces frappées.

Les monnaies des ducs de Limbourg se réduisent à quatre. Il n'y a rien d'étonnant dans cette pénurie, quand on sait que les ducs de Limbourg ont été souvent les serviles copistes ou imitateurs des monnaies de Brabant, et qu'il faut peut-être chercher, dans les monnaies muettes de ce pays, les espèces des ducs de Limbourg.

Il est à regretter que la publication de M. Van der Chys ait été écrite dans la langue hollandaise, si peu répandue et à peu près inconnue hors des frontières du royaume des Pays-Bas. En faisant cette observation, nous n'entendons pas faire à l'auteur le reproche de s'être servi de la langue de son pays, langue dont nous sommes le premier à reconnaître la richesse, les beautés, et dont nous avons toujours admiré la littérature. Nous regrettons seulement que les Belges wallons, l'Allemagne et surtout nos voisins du Midi ne puissent profiter de publications aussi importantes et aussi soignées que celles de M. Van der Chys.

Malgré un pareil désavantage, il n'en est pas moins vrai qu'une nouvelle monographie des monnaies de Brabant et de Limbourg deviendra pour ainsi dire impossible. Tout ce que l'on peut faire encore c'est de combler les lacunes que M. Van der Chys a laissées, de continuer son œuvre depuis la pacification de Gand jusqu'à la conquête de la Belgique par la France, et de discuter avec le savant numismate quelques attributions sur lesquelles on ne serait pas d'accord avec lui. Le texte est aussi très-soigné. Tout y est concis; rien de trop, ni de trop peu. CH. P.

Beschreibung der Münzen des vormaligen kaiserlichen freien weltlichen Stifts Quedlinburg, von H.-PH. CAPPE. Dresden et Berlin, chez Mittler, in-8°, 108 pages accompagnées de 10 pl.

M. Cappe appartient à cette classe de numismates qui travaillent avec ardeur à faire connaître les monnaies et à

publier les résultats de leurs investigations. Déjà connu par ses travaux sur les monnaies et bractéates des empereurs d'Allemagne et sur celles de quelques évêques du même pays, il vient de faire paraître une description des espèces frappées à Quedlinbourg par les empereurs et par les abbesses du chapitre fondé en cette ville.

Quedlinbourg était un domaine impérial dans lequel la piété de Mathilde, épouse de l'empereur Henri Ier, fonda un chapitre. On comprendra facilement qu'une pareille institution fut richement dotée, qu'elle jouissait de grandes immunités et de plusieurs priviléges, parmi lesquels était compris le droit de battre monnaie.

Après avoir dit, dans l'introduction, quelques mots de l'histoire du chapitre, l'auteur parle de trois monnaies qu'il attribue à l'atelier de Quedlinbourg, et qu'il croit frappées, les deux premières, par l'empereur Otton III (983-1002), la troisième par l'empereur Henri V (1106-1115). Ces deniers sont déjà connus par des publications antérieures.

Les deux premiers ne portent pas le nom de l'atelier monétaire d'où ils sont sortis, mais simplement le nom de saint Servais, patron de cet endroit. Le second de ces deniers a été attribué par M. Götz à Otton I, opinion que M. de Koehne défend (1) et que M. Lelewel appuye de son autorité (2). La troisième monnaie ne porte pas de nom de saint, mais celui de Quedlinbourg.

Il se présente ici naturellement une question très-intéressante pour la numismatique des Pays-Bas. Faut-il attribuer

(1) *Mémoires de la Société d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg*, t. III, p. 425.

(2) *Numismatique du moyen âge*, t. III, p. 152.

à Quedlinbourg ou à Maestricht les monnaies au nom de saint Servais? Ces deux villes honorant le même saint patron, peuvent invoquer les mêmes titres pour revendiquer les monnaies de cette espèce. S'il existe incontestablement des monnaies impériales frappées, à Maestricht, au nom de saint Servais, M. Cappe produit, de son côté, une monnaie abbatiale de Quedlinbourg qui porte les lettres .... TIV que cet écrivain lit *Serva*TIV*s*.

MM. Götz, Cappe et de Koehne se prononcent en faveur de Quedlinbourg; M. Lelewel, ayant eu occasion d'examiner une de ces monnaies, se prononce en faveur des Pays-Bas (1), et M. Perreau, après avoir relevé une légère erreur de ce savant, n'hésite pas à l'attribuer à Maestricht en se fondant sur l'explication des lettres T-T qui accostent le temple, et qu'il regarde comme les initiales de T*rajecti* T*erritorium* (2). M. de Koehne regarde ces lettres comme des signes du monnayeur.

Il est délicat, pour ne pas dire téméraire, de se prononcer sur ce point après l'examen qu'en ont fait les savants dont nous venons de citer les noms. Ajoutons cependant que M. Cappe ne produit aucun argument en faveur de son opinion. Les autres monnaies et les bractéates publiées par lui appartiennent aux abbesses de Quedlinbourg et ont été frappées en leur nom. Avant d'en donner la description, l'auteur consacre à chaque abbesse une petite notice historique; il n'entre dans aucune discussion sur le type des monnaies et rarement sur leur attribution, se contentant

(1) *Numismatique du moyen âge*, t. III, p. 152.
(2) *Revue de la numismatique belge*, t. II, pp. 345 et 346.

d'en donner la description, comme l'indique le titre de sa publication.

Parmi les monnaies décrites par M. Cappe, il en est quelques-unes sur l'interprétation desquelles nous avons des doutes. Ainsi, par exemple, celles qui portent à l'avers un homme tenant une croix et un bouclier, ou une lance et un bouclier, ou enfin un glaive et un bouclier, ne nous semblent pas représenter l'effigie de saint Servais. D'après son iconographie, ce saint est représenté en évêque, mitré ou non, tenant une crosse ou une clef; mais nous ne l'avons jamais vu transformé en guerrier [1]. Il est vrai que l'on a vu, au moyen âge, des évêques abandonner leurs habits sacerdotaux pour prendre la cotte de mailles, préférer la vie des camps à celle de leur église, le tumulte des batailles et le chant des orgies à leur saint ministère; mais saint Servais n'était pas de ce nombre. Doux, pieux, humble et humain, il avait le sang en horreur et n'aimait point les destructions.

Rien de ce que les Bollandistes nous apprennent de la

[1] Nous nous permettons de citer à l'appui de notre opinion les sceaux de Quedlinbourg représentant saint Servais au-dessus d'une église, sceaux qui sont publiés par Leuckfeld, *Kurtze historische Nachricht von einigen alten und raren silberen bracteaten Quedlinburgischen Abbatissin*, p. 249, et Heineccius, *de Sigillis*, pl. XIV, fig. 7, et pl. XVI, fig. 2. Sur ces sceaux saint Servais est crossé et mitré. Sur le sceau de Maestricht il est représenté mitré et tenant une clef; sur une monnaie impériale inédite du cabinet de M. Westerman, on voit le buste du saint non mitré et tenant une clef. Elle porte pour légende le nom de saint Servais. On le voit encore crossé et tenant un livre sur le sceau de l'église de Saint-Servais de Maestricht et sur un bas-relief de cette église, sur les fonts baptismaux du xiie siècle au Musée d'antiquités à Bruxelles, etc., etc. (*Voy.* un article de M. Schaepkens dans le *Bulletin de l'Académie archéologique d'Anvers*, t. II, p. 275.)

vie de ce saint ne nous autorise à le regarder comme un guerrier; par suite nous n'osons pas croire que les guerriers en question représentent saint Servais.

Parmi les bractéates, que M. Cappe comprend au reste parmi les incertaines, il en est une dont l'attribution nous semble plus que douteuse, à moins de supposer que la légende que nous lisons SC. SIMVON IVDA (saints Simon et Jude) ne soit imitée des monnaies ou bractéates de Goslar, dont elle n'a cependant pas le type pour qu'on puisse l'attribuer avec certitude à cette ville (1).

Les planches du travail de M. Cappe, comme toutes celles de ses publications antérieures, sont d'une exécution irréprochable. Dessin soigné, exactitude, caractère archéologique, telles sont les qualités qui distinguent les gravures des monnaies et bractéates publiées par M. Cappe.

Ch. P.

M. Wiener aîné a voulu consacrer un monument numismatique impérissable au souvenir du palais éphémère élevé par M. l'architecte Balat, à l'occasion de la grande fête

(1) *Voy.* Seeländer, *Zehen Schriften von teutschen Münzen*, p. 18. — A propos de lecture de bractéates, nous en soumettons une à M. Cappe d'une monnaie de cette espèce publiée dans le second volume de son travail sur les monnaies et bractées des empereurs, pl. XII, fig. 107. M. Cappe la lit + MONETA — NHOVEI (imperialis). Ne faudrait-il pas lire + MONETA I—N HONOVER (Hanover?). L'emblème qui y est représenté a une si singulière ressemblance avec le sceau de la ville de Hanover que nous n'avons pas pu résister au désir de soumettre notre opinion à M. Cappe. — Au reste nous avons la conviction que les attributions des bractéates ne seront définitives qu'après qu'on les aura comparées aux sceaux seigneuriaux et communaux.

offerte au Roi par le *Cercle artistique et littéraire*, le 24 septembre 1851. L'avers de cette médaille, improvisée en quelques jours comme le monument lui-même, présente la tête du roi de profil, avec la légende : A LÉOPOLD I ROI DES BELGES LE CERCLE ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE DE BRUXELLES.

Nous en avons donné le revers, pl. XVI, au moyen d'un cliché pris sur la médaille elle-même. On comprend que pour pouvoir *imprimer* de pareils clichés à la presse typographique il faut, au préalable, en faire disparaître les inégalités de plans, en les foulant entre deux ais de bois dur; opération qui n'est pas nécessaire pour les clichés des monnaies et des pièces qui ont peu de relief.

R. CH.

Il existe dans la belle collection de M. Ch. Onghena, à Gand, un magnifique exemplaire, d'argent doré, de la médaille de Morillon, qui figure sur la pl. XV, n° 2 de ce volume. On y voit au bas, sur le buste même, l'année 1563.

C. P. S.

M. William Webster, de Londres, nous adresse la rectification suivante :

M. Meynaerts en décrivant, page 97 de ce volume, un médaillon d'or au type des médailles consulaires, a cru que cette pièce était entièrement inconnue. Il s'est trompé; elle a déjà été publiée au siècle dernier par Goeze.

Ce numismate, en éditant les pièces les plus remarquables de sa collection, y a compris ce médaillon.

Voyez Gottlieb Friedrich Goezes *Beschreibung von 19 noch unbekanten und goldnen und silbernen Münzen.* Hambourg, 1786, in-4°, pag. 1, pl. I, n° 1.

C. P. S.

La Société archéologique de l'Orléanais, fondée le 25 janvier 1848, vient de faire paraître le tome Ier de ses Mémoires. Ce beau volume, aussi remarquable par son exécution matérielle que par le choix des articles qui le composent, renferme deux mémoires relatifs à la numismatique :

1° *Note de* M. A. Duchalais *sur un triens mérovingien frappé à Dourdan.* Ce triens inédit a été acquis pour la Bibliothèque nationale. Il porte d'un côté un buste de profil à l'œil gauche avec la légende DORTENCO. *Rev.* croix sur un globe, aux branches de laquelle pendent l'A et l'Ω ; au tour : LELGCVN???. M. Duchalais hésite entre Dourdan-en-Hurepois, Dortan près de Nantua, et Dourdain, département d'Ille-et-Vilaine; toutefois il penche pour la première de ces localités.

2° *Notice sur un atelier de faux-monnayeurs du* XVIe *siècle découvert à Pithiviers en* 1837, par M. P. Mantellier. A propos d'une découverte assez insignifiante, faite dans les ruines du château de Pithiviers, de quelques outils et de quelques pièces fausses, M. Mantellier a donné dans cet article une histoire complète et suivie de la circulation des monnaies étrangères en France. Ce mémoire nous a paru fort curieux.

R. Ch.

La 8e livraison de la *Revue archéologique* contient des *considérations nouvelles sur la numismatique gauloise,* par M. Adolphe Breulier. L'auteur veut expliquer, par le celtique renforcé du sanscrit, les légendes des monnaies gauloises qu'on avait prises pour des noms de peuples, de localités ou de chefs.

Ainsi *Durnacos* n'est plus un Durnac ou un Tournai quelconque; c'est : *Dourn* main, *och* contre, *ho* eux — *main contre eux* — une menace à l'ennemi!

Epenos, tête jeune imberbe. — R. ΕΠΕΝΟϹ. Cheval galopant; au-dessus du cheval un aigle. C'est-à-dire, en celtique, *Epenn,* être supérieur. Flatterie gauloise à l'endroit de l'aigle romaine, mise au-dessus du cheval national, etc., etc.

Cette numismatique gauloise a déjà bien fourni pâture à l'imaginative, et nous ne sommes pas au bout !

G.

Nous avons sous les yeux la belle médaille frappée par M. L. Wiener, à la mémoire de la Reine. La face contient le portrait de la Reine, très-largement et à la fois très-finement modelé, et de plus, d'une ressemblance frappante. C'est bien certainement la reproduction la plus exacte des traits de Louise-Marie d'Orléans, Reine des Belges, dont nous avons vu, depuis un an, tant de portraits gravés, dessinés, peints, ciselés et sculptés. Le revers est d'un dessin très-compliqué et très-heureusement conçu : l'ange protecteur de la Belgique, agenouillé au centre, étend ses bras

sur les portraits du comte de Flandre et de la princesse Charlotte, et plus haut, la Paix et la Liberté entourent le portrait du duc de Brabant, semblant par leur union réserver la couronne qui surmonte son médaillon. Ces trois portraits sont d'une ressemblance frappante.

Au bas, sur un ruban qui s'enroule avec goût dans les ornements des cartouches, se lit la devise : PATRIÆ SPES ALTERA CRESCE. Cette composition, agencée avec beaucoup de goût et d'un excellent style numismatique, est ciselée avec beaucoup d'art et de finesse. Tous les amateurs de médailles, toutes les personnes qui ont conservé le souvenir de la Reine voudront avoir cette belle médaille, une des plus importantes, sinon la plus importante, qui aient été faites dans notre pays.

Nous devons réparer une omission qui a eu lieu le jour de la distribution des récompenses. M. Léopold Wiener a obtenu la médaille d'or pour l'exposition de Bruxelles, et c'était de toute justice ; mais il n'a pas été nommé parmi les exposants de Londres qui ont reçu des récompenses, et il aurait dû l'être. Avant l'ouverture de l'exposition, la commission royale ouvrit un concours pour les projets de médailles à exécuter. Près de 250 artistes, tant graveurs que statuaires de tous les pays, y prirent part. Six bas-reliefs ont dû être choisis par le jury pour obtenir les prix. Il a désigné les compositions de trois Anglais, deux Français et un Belge.

M. Léopold Wiener est l'artiste belge qui a obtenu ce succès éclatant ; il est le seul qui ait remporté un prix tant dans le concours d'architecture que dans celui des bas-reliefs. Ce fait se rattachant directement à l'exposition de

Londres méritait bien, nous semble-t-il, d'être mentionné le jour de la distribution des récompenses.

(*Journal de Bruxelles.*)

Afin de pouvoir se maintenir dans la possession de son pays, Élisabeth de Gœrlitz, duchesse de Luxembourg, nomma, en 1441, mambour ou gouverneur de son duché Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Obligé de prendre les armes pour maintenir Élisabeth dans ses droits, le duc entra dans cette province en septembre 1443, la conquit entièrement, et soumit la ville de Luxembourg dans la nuit du 21 au 22 du mois de novembre suivant. La duchesse lui céda la propriété du duché en 1448, et Philippe ne prit le titre de duc de Luxembourg qu'après sa mort arrivée en 1451.

Il résulte d'une note insérée dans un compte de la prévôté de Mons [1] que Philippe le Bon n'attendit pas, pour battre monnaie dans le Luxembourg, jusqu'à ce que la souveraineté lui en fût dévolue. Il frappa des mailles d'or à Marche probablement pendant la conquête du pays, c'est-à-dire en 1443, et peut-être avant qu'il se fût emparé de la ville de Luxembourg. Nous disons peut être, parce que si cette ville lui eût été soumise, lorsqu'il frappa monnaie, il est à supposer qu'il l'aurait choisie pour siége de son atelier monétaire plutôt que Marche.

[1] N° 13136 des registres de la chambre des comptes aux Archives de l'État, à Bruxelles.

Voici la note en question :

« Le vènredi iiij^e jour du mois de septembre ensuivant (1444) de ce compte fu encores pareillement publyet, à Mons, ung autre mendement pattent venant de nostre très redoubté signeur, monseigneur le ducq, contenant, en substance, que son noble plaisir estoit que les mailles d'or, qu'il avoit nouvellement forgiez à Mareque, en le duchié de Luxembourgue, euissent cours par tout en ses pays de Haynaut, Hollande, Zellande et autre part, et fussent reçuptes et allouwés, par ses mannans et subgés, pour ottel pois et valleur que les mailles de Rin, qui avoient cours en ses dits pays, en deffendant, par ce dit mandement, toutes mailles de Gheldres et mailles postulaches n'euissent point de cours. Et de ce furent envoyés lettres et coppies par tout en le dicte prévosté, etc. »

Ch. P.

EXTRAITS SOMMAIRES DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

Séance extraordinaire du 10 novembre 1850, à Gand.

Il est donné lecture des lettres par lesquelles MM. Goddons, Lelewel, l'abbé Louis, Meynaerts, Perreau et le comte de Robiano font connaître qu'ils ne peuvent assister à la séance.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 7 juillet. Elle donne lieu à discussions entre M. Serrure et le secrétaire. Celui-ci passe ensuite à la lecture du procès-verbal de la séance du 18 août tenue à Hasselt, dont l'approbation est ajournée, vu l'absence de MM. Guioth et Goddons.

M. le président demande de pouvoir entreprendre la publication du 7e volume de la *Revue*. — Adopté.

M. Serrure déclare que si M. le comte de Robiano eût voulu lui communiquer les monnaies des comtes de Namur qui manquent à sa collection, ou leurs dessins, il aurait déjà entrepris la publication de la monographie des monnaies de ces seigneurs. Il demande que le bureau invite, de son côté, M. de Robiano à terminer la publication des monnaies des sires de Florennes.

MM. Gaillard et Serrure publieront, à leurs frais, la monographie des monnaies des comtes de Flandre.

M. le président annonce que M. de Lafontaine sera bien-

tôt à même de pouvoir mettre sous presse la monographie des monnaies des comtes et ducs de Luxembourg.

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES.

M. Serrure communique des monnaies d'Albert, comte de Namur, sur l'authenticité desquelles une discussion est engagée.

Le même présente un cavalier d'or d'Arnoul, seigneur de Rummen, dont M. De Coster explique la légende [1]. Il y lit le nom de saint Jean l'évangeliste.

M. Chalon communique les trois monnaies publiées ensuite dans ce volume pl. X, fig. 2 et 10, et émet à leur égard les opinions développées dans l'article qui les concerne.

Le secrétaire soumet à l'assemblée une série de comptes des monnaies frappées par les comtes de Flandre depuis 1334 jusqu'au commencement du xve siècle. Une longue discussion s'engage sur les monnaies mentionnées dans ces comptes.

Le Secrétaire, CH. PIOT.

Le Président, R. CHALON.

Séance ordinaire du 6 juillet 1851, à Bruxelles.

MM. de Bethune, Gaillard, Jonnaert et Herry font connaître qu'ils ne peuvent assister à la séance.

[1] Cette monnaie a été publiée par M. Chalon dans ce volume, pl. XIV, fig. 2.

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre est approuvé.

M. le trésorier fait son rapport sur la situation financière de la société.

M. le président propose de faire imprimer un état de cette situation et de le distribuer aux membres de la société. — Adopté.

Le secrétaire fait son rapport annuel sur la situation de la société.

M. le comte de Robiano entre en séance, et prend connaissance du procès-verbal du 10 novembre en ce qui le concerne. Il promet formellement à M. Serrure de lui remettre, pendant la seconde quinzaine du mois d'août, les monnaies ou les empreintes des monnaies dont il a besoin pour compléter la monographie des monnaies des comtes de Namur, à condition que M. Serrure veuille insérer, dans sa publication, une généalogie des descendants des comtes de Namur dont il fournira les matériaux. M. Serrure accepte cette proposition, se réservant néanmoins le droit de faire un examen critique des documents qui lui seront communiqués. Ainsi posées, les conditions sont acceptées des deux côtés.

MM. Cappe, de Berlin, don Basilio Sebastian Castellanos, don Jaim Fustagueras y Fuster et don Ramon Polo de Bernabé, sont élus membres honoraires sur la proposition de M. Chalon.

MM. Serrure et Piot proposent également comme membre honoraire M. Dirikx de Leeuwarden.—Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire propose M. Hildebrand, conservateur du

musée d'antiquités de Stockholm. — Admis à l'unanimité.

M. Serrure propose M. Leitzmann. — Adopté.

On procède à la recomposition du bureau. M. Chalon est nommé président; M. le comte de Robiano, vice-président; M. Piot, secrétaire; M. Goddons, trésorier.

MM. Chalon, Piot et Serrure sont priés de continuer la rédaction de la *Revue*. Le dernier ayant refusé, l'assemblée décide qu'elle ne peut accepter sa démission.

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES.

M. Chalon présente le cliché d'un esterling, frappé à Douai, dont il a été parlé dans la *Revue*, t. VI, p. 351.

Il communique ensuite le cliché d'un gros tournois, frappé au Quesnoi par Jean d'Avesnes, et donne lecture d'un mémoire sur cette monnaie.

M. Meyers communique deux sceaux, dont l'un de Maestricht, l'autre de S'Heerenberg.

Le Secrétaire, CH. PIOT. *Le Président,* R. CHALON.

Séance extraordinaire du 28 septembre 1851.

Il est fait lecture du procès-verbal de la séance précédente.

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES.

M. Chalon donne lecture d'un mémoire intitulé : *Le dernier prétendant de Looz*. (*Voy*. ce mémoire dans ce volume, p. 258.)

Le secrétaire communique des esterlings à tête fabriqués

par des faussaires du temps et dont il a fait l'acquisition pour le cabinet numismatique de la Bibliothèque royale.

Les deux premiers sont publiés par M. Chalon, dans ses *Recherches sur les monnaies des comtés de Hainaut*, pl. XXVI, fig. 196, 197. L'un est frappé à Maubeuge au nom de Gui de Dampierre, comte de Namur, l'autre par le même, à Mons.

Le troisième l'est au nom de Jean d'Avesnes, et porte au revers COMES ARNONUS.

Le quatrième l'est également au nom de Gui de Dampierre, et porte au revers COMES ARNODUS.

Il développe son opinion relativement à ces ateliers de faussaires, et explique, par ce moyen, les monnaies qui se composent parfois de l'avers d'une pièce d'un pays et du revers de celle d'un autre.

Le même rappelle l'intéressant article de M. De Coster sur les monnaies frappées au château de Poilvache, nommé aussi *Esmeraude* ou *Meraude*. En rendant compte de cette publication dans les *Annales de la société archéologique de Namur*, M. Jules Borgnet dit que l'une des tours de ce château s'appelait *tour de la Monnaie*, et qu'au bas de la montagne certain endroit s'appelle encore de nos jours la *porte de la Monnaie*.

« Depuis longtemps, ajoute le secrétaire, nous connaissions une charte concernant les priviléges des monnayeurs de Poilvache, charte qui leur fut accordée le 15 août 1298 par Henri, comte de Luxembourg, et fut ratifiée par Philippe le Bon, le 14 février 1448 (n. st.). Les descendants de ces monnayeurs jouissaient encore de tous leurs priviléges jusque sous Philippe II. Ce prince centralisateur qui n'aimait pas les priviléges, les abolit et força les descendants des

monnayeurs de Poilvache à payer leur part dans les impôts. »

Voici cette charte si intéressante pour la numismatique luxembourgeoise :

« Philippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant, etc. Sçavoir faisons à tous présens et avenir. Nous avoir faict veoir par les gens de nostre conseil ces lettres patentes de feu bonne memoire Henry, conte de Luxembourg, scellées en laz de soye de cyre verte, desquelles la teneur s'ensuyt : En nom de la saincte Trinité con ne peult departir Amen. Nous Henry, cuens de Luxembourg et de la Roche et Marches, d'Erlons, faisons sçavoir à tous ke, pour l'utiliteit et l'apparant prouffict de nous, de noz hoirs contes de Luxembourg et de toute nostre terre, nous avons estably et establissons véritablement quatre vins et wit novias ovriers et vint et deux monoiers, pour ovrer et moneer à noz monoies à Poilevache et en quelconques lius par toute nostre terre, nous ou nostre hoir desore dict ferons ovrer de monoies, eaus leurs hoires marles après eaus ou leurs plus proismes sufficient, à chacun dont li nom sont teil : Godefrois, fils Makeri d'Aiz, Jehans, se frères, Jehan, fils Trillart, Henris, fils Godefrois de Nameche, Weris, se frères, Colins de Godines Jehan, se frères, Jakemes de Reppe, Lambers de Mallent, Jehans Garnis, Jehans Lustins, Renars de Lustins, Gilles li Tailliers, Gilles le Texieres, de Mallent, Jehan Froissars, Collars Oliviers, Henri Trowille, Colars Baitans, Jakemins, fils Lambin, Henris Chardenans, Jehans, se frères, Adans Dokiers, Weris, se frères, Jehans de Mallent, Libers de Mallent, Robins de Lompreit, Henris Passars, de Mallent, Bouduins, frères le Pin de Hourt, Pierre de Mallent, Lorens d'Aiz, Jehans de Biafain, Jakemes Malvorris, Ansias, se frères, Jakemes de Vireul, Collars, se frères, Colars, se seroges, Jakmens de

Geene, Philippe de Cassoignes, Bauduins, se frères, Lambiers Cououl, Franchois de Lustin, Jakemes d'Asseche, Colars, fils Mabile de Hourt, Jehans Galyens, d'Asseche, Alars de Reppe, Jehan Hanoede, Jehans de Millieres, Goffars d'Urée, Pierre Batheliers, frères Fillastres, Malnous Ruffin, Lombars, Collars de la Porte, de Poilvache, Jakemins, se frères, Jehans, fils de Rois d'Enhalle, Jehans, fils Bertran, Henris, fils Jakemin le Brapeur, Desieres de Milliers, Jehan Aignelus, Colars Lieweris, Henris de Chamont, Willams, fils Baudet d'Asseche, Geras de Dourlers, Thiryons, fils Thiry le Sot, de Hourt, Colins, fils Collart Hallarde de Namur, Jakemes, fils de Bothens, Jehan, filz Lambin de Bruges, Warniers de Botaing, Jehans Lobbins, Henri, se frères, Pehelippe, fils le Barteur, Henry Orsiauz, Pierre Després, Jehan des Fossés, Baudians, fils George, Jakemes, filz Goffart, de Fol, Henris de Sansons, Collars Kawous, Colars, fil Godefroid le Tabvreur, Gillos le Coutelliers, Obers, filz Balion, Jehan de le Helpe, Colars, filz Jakemme le Cournut, Jehan de Colignées, Colars, se frères, Evrars Fillastres, Kanocel et Godescals, fils Bauduin le Louvier, ovrier, Franchois de Geene, Lambers, filz Tirvilain, Hues, se frères, Colars Chanpam, Colars Lichambres, Henry d'Everchalle, Gobiers de Dourlers, Jehans, se frères, Gerard, fils Gontar de Poilevache, François, fils Pierelot, Berniers do Vimer, Jehans de Balluel, Lambers frères, monseigneur Wals, le prestre, Jehans de Valenchienes, Jehans, se filz, Philippes Colé, de Namur, Symons, filz Sarrasin, Jehans Jewas, Jakames de Veudren, Philippe de Friscy, Jehan de Voremme et Willemmes Motes, monoier. As gens nous avons donneit, donnons et octroyons à tous jours telz franchises que chiaprès s'ensuywent : C'est asçavoir que nous prendons caus et tous leurs biens, par toute nostre terre, en nostre especial garde et sunt et seront franch et quitte de ost et de chevauchiés, se ce n'estoit pour le droicte nécessiteit de nostre terre et de noz

fortreces, à aider deffendre; et leur quittons entièrement touttes tailles, corvées, assises, pryères, winaiges, courtaiges, costumes et touttes aultres servitutes; et ne sunt, ne seront à jugier, à justichier, ne tenut de respondre à nullui, ne pardevant nulle justice de nulle debte, ne de nulle forfait, ke li uns d'eaus puist faire à l'aultre, fors tant seullement pardevant leurs prévos de nos monnoies, formis les cas chi après devisés, assavoir est: mort d'omme, force de femme, triewes brisées, membre talliz, l'arsin de maisons et larchin. Et s'il avenoit que leur prevost fuissent négligent et ne poissent ou ne vousissent les forfais d'entre eaus corriger et amender, nous voulons qu'il soient par nos justices corrigiet et faict amender. Encor est à sçavoir ke, s'il advenoit ke uns d'eaux mefesiste contre les maistres de nos dittes monnoies en fais ou en dis chose ki fuist à blasmer et à corriger par raison, nous voulons que li coupable cessent d'ovrer ou de moneer en noz monnoyes ou ailleurs, dusques à la volonté et au congiet de nous ou de cheaux qui seront à liu establit de par nous ou de par nos hoirs devant dis, se nous n'y estiemmes présent, et que pour bon, li aultre n'en doivent mie cesser ne laisser le ouvre. Et ne poons, ne devons jamais meetre ne establir à nos dites monnoies aultres ovriers, ne monnoiers pour ovrer ou monnoyer, tant que cist desier nommet ou leur successeur, ouvrier et monoier à noz monnoies, y pourront ou vouldront bien tout l'ouvraige faire et furnir, saulf chou ke nous avons octroyez à Godefroit dit Crosthart de Haste, Thienon, dit Painut, son frère, et Henry, diet Cerise, leur cousins, ouvriers de monnoies, pour le bon service qu'il nous ont fait et feront, qu'il puissent ovrer en nos dittes monnoies tant comme il viveront et il vulront.

« Et parmi ces franchises de seur dittes tout li noviau ovrier et monnoier devant nomeit doivent ovrer et monoier bien et loyaument à nos dittes monnoies à tous nos besoins, touttes les

fois que nous leur ferons asçavoir à jour certain et compettent et à toutes les hoers que li maistre et ly garde establit à noz monnoies de par nous ou de par noz hoirs devant dittes les en requerront ou manderont, et qu'il soient, s'il ne sont excuset, par loyal enseignement; et pour tel salaires, ouvraige et monnage comme donra communement de toutes manières de monnoies ou royaume de France; et, outre cheu, les doit-on livrer carbon pour ovrer à ausdictes monnoies. Et voulons ce li maistre, ki sont et seront à nos dites monoies, aiant povir, de par nous ou de par nous hoirs desore dis, de livrer argent à caseun des ouvriers et monnoiés desore només, de telle quantité ky y sera, selone chou qui le sauront bien ovrer; et pouront et ne doivent aler pour ovrer, ne monnoier en aultres monoies, ne en aultres lius, tant que nous ou noz hoir devandit leur pourons et voulrons souffissament donner à ovrer et monneer à nos dictes monnoies. Et de tout cheu bien faire et loyalement accomplir se sont obligiet envers tout lui novial ovrier et monoier desore nomeit, par eaus et par leurs hoires ou successeurs, ovriers et monoiers et nos dictes monnoies, par fois et par scrimens, et sous abandont de leurs ours, de leurs avoirs et de leurs honneurs; mais bien voulons et consentons qu'il se puissent de leurs avoir aider et faire leur prouffit, ensy comme devant, dusques à dont qu'il seroient rebelle et par raison trouveit en deffault des choses desore dittes, salves les plegeries et les obligances ke cil ki ne sont ou seront de nostre terre en ont faictes et feront envers nous ou envers noz hoirs contes de Luxembourg après nous. Encor est à scavoir que après le décès de caseun des ouvriers, les monnoier desore només, leur hoir ou successeurs le seront à nos dites monnoies se deivent obliger envers nous ou envers nos hoirs, desore dis, en le forme et en le manière que leur père ou leur antisseur aront faiet. Et promettons loyament, en bonne foy, pour nous et pour nous hoirs,

contes de Luxembourg, sovent dis, à warder et à tenir, en ça dicte franchise, tous les ouvriers et monnoiers desore nomeis et leurs hoirs ou successeurs, ouvriers ou monnoiers, à nos dittes monnoies à tous jours, permanablement. Et, pour chou ke ce soit ferme chose et estable à tousiours, nous avons faict saieller de nostre propre seel les présentes lettres. Ce fut faict et donneit en l'an de le Incarnacion nostre Seigneur mil deux cens nonante et wyt le jour de la Assumpcion nostre Dame, emy le mois d'aoust. Lesquelles letres dessus transcriptes nous à l'umble supplication et requeste de Jamertte de Corrioulle, Colignon Tramela, de Maillen, Jehan Luron, d'Everhaye, Andrien de Maillen, le petit, Lienart d'Everhaye, Pierart Pierchon, Jehemmes Hannart, d'Everhaye, Simonet de Hour, Baudinnet de Hour, Thirion Parent, de Hour, Gillart Benoît, d'Awaingne, Jehan de la Latoye, de Godinnes, Noël de Godinnes, Colignon de la Latoye, Jehan de Tours, Servaix Benoit, Jehan de Henra, d'Oir, Henrart d'Oir, Henrion, filz Servais d'Awaingne, Colignon de Maillen, Jehan de Roubaux, Goffiner Druet, Bertran Donet, Thirion Donet, Lambert de Sealtin, Hellin de Maillent, Heuton d'Everhaye, Jehan Huet, Colignon le Charlier, Wery d'Everhaye, Gillechon de Viet, Jehan de Cours de Thienes, Jehan, filz Collete Thirion de Lustin, Thienon Bodet, Jehan Andrieu, Pierchon Andrieu, Jehan, filz Colignon, le Charlier de Prenode, Jehan, filz Andrieu Pierchon, de Mont, Servaix de Chenal, Jehan Pierlo, Jehan de Hisny et Jamote Boidet, tous descendu de lignaige d'aucuns desnommez en icelles lettres, avons eu sur ce l'advis de noz souverain bailly, recepveur, procureur général et aultres gens de nostre conseil en nostre conté de louhées, gréés, ratifiées, approuvées et confermées et de nostre certaine science, autorité et grâce espéciale louhons, ratiffions, approuvons et confermons, par ces présentes, pour nous, noz hoirs et succes-

seurs, au regart des dessus nomez suppliant et en tant que toucher leur peut seulement. Sy donnons en mandement à nostre dit souverain bailly de Namur et à tous noz aultres, bailly, justiciers, officiers et subget ou à leur lieutenants, présens et avenir, et à chacun d'eulx endroict soy et si comme à lui appartiendra, que nostre présente grâce et confirmation selon et pour la manière que dis est, ilz fascent, souffrent et laissent les dessus nomez suppliants et chacun d'eulx plainement, paisiblement et perpétuellement joyr et user, sans leur faire ou donner ne souffrir estre fait ou donné ne à aucun d'eulx quelque destourbier ou empeschement au contraire. Et afin que ce soit chose ferme et estable, à tousiours, nous avons fait mectre nostre scel à ces présentes, saulf en autres choses nostre droict et l'autruy en touttes. Donné en nostre ville de Bruxelles, le xiiij^e^ jour de febvrier l'an de grace mil quatre cens quarante et sept, etc. »

Le Secrétaire,
CH. PIOT.

Le Président,
R. CHALON.

FIN DU TOME PREMIER, DEUXIÈME SÉRIE.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

PAG.

Quelques médaillons d'Arsinoé, reine d'Égypte, par M. MEYNAERTS. 1

Notice sur deux monnaies inédites du pays de Liége, par M. DE COSTER 7

Monnaies royales frappées à Amiens et à St-Quentin par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, par M. CH. PIOT 18

Jeton d'Edmond, baron de Bocholt et Vreye, grand commandeur des Vieux-Jones, par M. C.-P. SERRURE 26

Recherches sur les méreaux d'Audenarde et d'Eyne, par M. EDMOND VANDERSTRAETEN 28

Quelques mots sur la réponse de M. Piot, par M. HERMAND 49

Biographies de Henri Van Eycke, de Pierre Van der Calster et de Quentin Matsys, par M. ALEXANDRE PINCHART 75

Médaillon d'or inédit, par M. MEYNAERTS 97

Restitution d'un denier de Charles II (le Chauve) à la ville de Huy, par M. le Dr VOILEMIER 99

Restitution à Guillaume de Genep, archevêque de Cologne (1349-1363), d'un quart de florin d'or au type de Florence, attribué par M. Lelewel à Guillaume d'Auxone, évêque de Cambrai (1336-1342), par M.-A. SERRURE fils 105

Monnaies de Fauquemont, par M. A. PERREAU 108

Histoire politique et numismatique du comté de Rhétel, par M. VICTOR GAILLARD 113

Quelques monnaies seigneuriales (Lippe, Hohen-Limbourg, Randerode, Hornes, 's Heerenberg), par M. R. Chalon 140

Notice sur trois monnaies inexpliquées du comté de Namur, par M. CH. PIOT 154

Notice sur les monnaies des comtes de Megen, par M. PROSPER CUYPERS 162

Catalogue des médailles et des jetons historiques de l'ancien pays de Liége, par M. J. PETIT DE ROSEN 225

Notice sur cinq monnaies inédites frappées à Bruges, Bruxelles, Dinant, Huy et Namur, par M. CH. PIOT 247

Le dernier prétendant de Looz. — Monnaie de Brée, par M. R. CHALON. 258

Notice sur la monnaie frappée pour la ville de Breda, par M. Prosper Cuypers 262
Trois médailles relatives à l'histoire des Pays-Bas. — Supplément à Van Loon, par M. R. Chalon..... 271
Numismatique montoise. — Une médaille de Charles de Croy, par M. R. Chalon..... 282
Biographies de Henri Van Velpe, Jean Van Velpe, Bette, Guillaume de Verghetot, François Bernard, Aubert de Hyter, Jean de Vaux, Jean Belin, Ernoul, Pierre Venboit et Adrien Mens, par M. Al. Pinchart..... 287
Numismatique limbourgeoise. — Les sires de Bongart et leurs monnaies, par M. A. Perreau..... 337
Note sur un florin d'or d'Udo Uckena, ou Fockens, capitaine de Norden (1421-1435), par M. R. Chalon 349
Recherches sur les seigneurs de Gronsveld et leurs monnaies, par M. R. Chalon..... 353
Quelques monnaies inédites du xie siècle frappées à Maestricht, par M. Ch. Piot..... 379
Numismatique limbourgeoise. — Une monnaie de Renaud Ier, sire de Fauquemont, par M. A. Perreau..... 384
Monnaie d'Arnold, seigneur de Steyn, frappée à Karinia, par M. R. Chalon..... 388
Biographies de Conrad Bloc, Pierre Crissembien, Gilbert, Augustin de Wynter, Louis Van Walderen, Testord du Biez, Gautier Intswert, Arnould Clotin, Marc de Glasere, par M. Al. Pinchart. 391

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. le chevalier Thomsen, concernant des monnaies de Bauduin IV, comte de Flandre, et autres..... 81
Lettre de M. Hermans. — Rectifications à son article sur les ateliers monétaires du Brabant septentrional. — Méreaux de Boxmeer... 316
Lettre de M. de Koehne. — Attribution d'un denier de Hainaut, au nom de *Reinnadus*, et de deux autres deniers aux noms d'*Albertus* et de *Henricus*, frappés à Dinant..... 415

NÉCROLOGIE.

Jehotte, par M. Félix Van Hulst..... 320
Edmond Jonnaert, par M. V. Gaillard..... 323

MÉLANGES.

Monnaies frappées à Alost par Robert de Béthune, comte de Flandre. — Médailles romaines trouvées à Saint-Léger. — Antiquités et

médailles romaines trouvées au Sumelscot. — Vase et deux médailles romaines trouvés à Reiect de Gruenneries.— Atelier monétaire des princes-abbés de Stavelot. — Atelier monétaire de Hasselt. — Monnaies d'or trouvées à Joncret. — Médaille frappée à l'occasion de l'érection de la statue de Ducange, à Amiens. — M. Chalon nommé membre correspondant de la Société impériale d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg. — Signes sur quelques monnaies belges du moyen âge. — Demande de M. Cuypers 86

Publication sur des jetons, par M. J. De Fontenay. — Jetons relatifs à l'histoire des Pays-Bas, que M. Van Dyk se propose de publier. — Monnaie obsidionale de Saint-Omer, publiée par M. Dewismes; articles de la *Revue archéologique* sur les monnaies et les sceaux; première notice publiée par la Société de Sphragistique. — Médaille inexpliquée, communiquée par M. Beierlein, de Munich. — *The Numismatist.* — Médaille à la mémoire du baron de Reiffenberg. — M. Chalon nommé membre correspondant de l'Académie royale de Belgique 211

Publication de M. Merzdorf sur les médailles maçonniques.—Monnaie mérovingienne d'argent, trouvée en Flandre. — Double écu de Bouillon et de Sédan. — Médaille à la mémoire du baron de Reiffenberg. — Ducatons de Philippe V, gravés par Roettiers. — Médaille frappée en l'honneur de Louis Jehotte. — Réponse à M. de Reichel. — Publications de MM. H.-C. Von Minutoli et Savelev sur des découvertes de monnaies orientales 327

Publication de M. Van der Chys sur les monnaies des ducs de Brabant et de Limbourg. — Publication de M. Cappe sur les monnaies et bractéates frappées à Quedlinbourg. — Médaille de M. Wiemer en commémoration de la fête du *Cercle artistique et littéraire.* — Médaille de Morillon dans le cabinet de M. Ch. Onghena.—Rectification à l'article de M. Meynaerts sur un médaillon d'or. — Publications de la Société archéologique de l'Orléanais. — Publication de M. Breulier sur les monnaies gauloises. — Médaille frappée à la mémoire de la Reine des Belges par M. L. Wiener.— Mailles d'or frappées à Marche par Philippe le Bon, duc de Bourgogne 418

Extraits des procès-verbaux des séances de la Société de la numismatique belge :

Séance du 10 novembre 1850 434
Séance du 6 juillet 1851 435
Séance du 28 septembre 1851 457

TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES,

AVEC RENVOI AUX PAGES OU ELLES SONT EXPLIQUÉES.

Planche I.

Numéros des figures.	Numéros des pages.
1 à 3.....	3
4 à 7.....	4
8.....	5

Planche II.

1.....	16
2.....	8
3, 4.....	10
5, 6.....	11
7.....	12
8.....	156
9.....	157
10.....	160

Planche III.

1.....	86
2.....	94
3.....	27

Planche IV.

1, 2	36
3, 4.....	37
5 à 7.....	38
8, 9.....	40
10.....	41

Planche V.

11.....	41
12.....	42
13 à 17.....	43
18 à 20.....	44

Planche VI.

21 à 24	44
25, 26.....	45
27 à 32.....	48

Planche VII.

Numéros des figures.	Numéros des pages.
1 à 3.....	83
4 à 8.....	84
9 à 11.....	85

Planche VIII.

1.....	97
2.....	99
3.....	106
4.....	107
5.....	108
6.....	109

Planche IX.

1.....	223
2.....	118
3, 4.....	119
5, 6.....	120
7.....	121

Planche X.

1, 2.....	140
3, 4.....	141
5.....	143
6.....	147
7.....	148
8.....	150
9...	151
10.....	152

Planche XI.

1, 2.....	168
3, 4.....	170
5	171
6.....	173
7.....	175

Planche XII.

Numéros des figures.	Numéros des pages.
1, 2.....	184
3.....	185
4, 5	186

Planche XIII.

1.....	247
2.....	248
3.....	253
4, 5	255
6.....	530
7 à 9.....	318

Planche XIV.

1.....	259
2.....	260
3.....	261

Planche XV.

1.....	271
2.....	273
3.....	277

Planche XVI.

1.....	427

Planche XVII.

1.....	379
2 à 5.....	380
6.....	381
7.....	549

Planche XVIII.

1.....	364
2.....	388

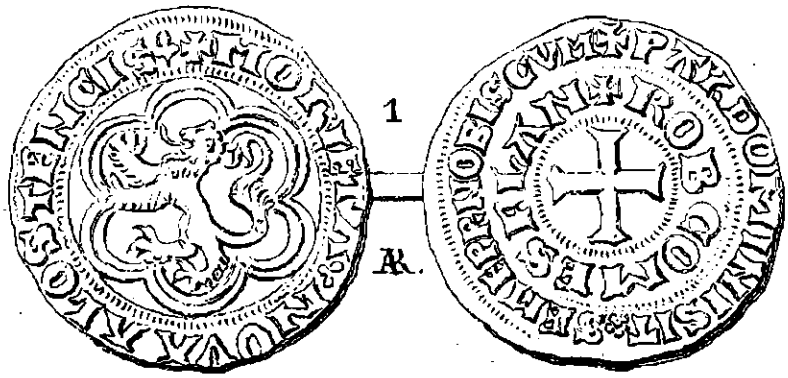

1

Æ.

2

Æ.

3

Æ.

Lith. J. Lots

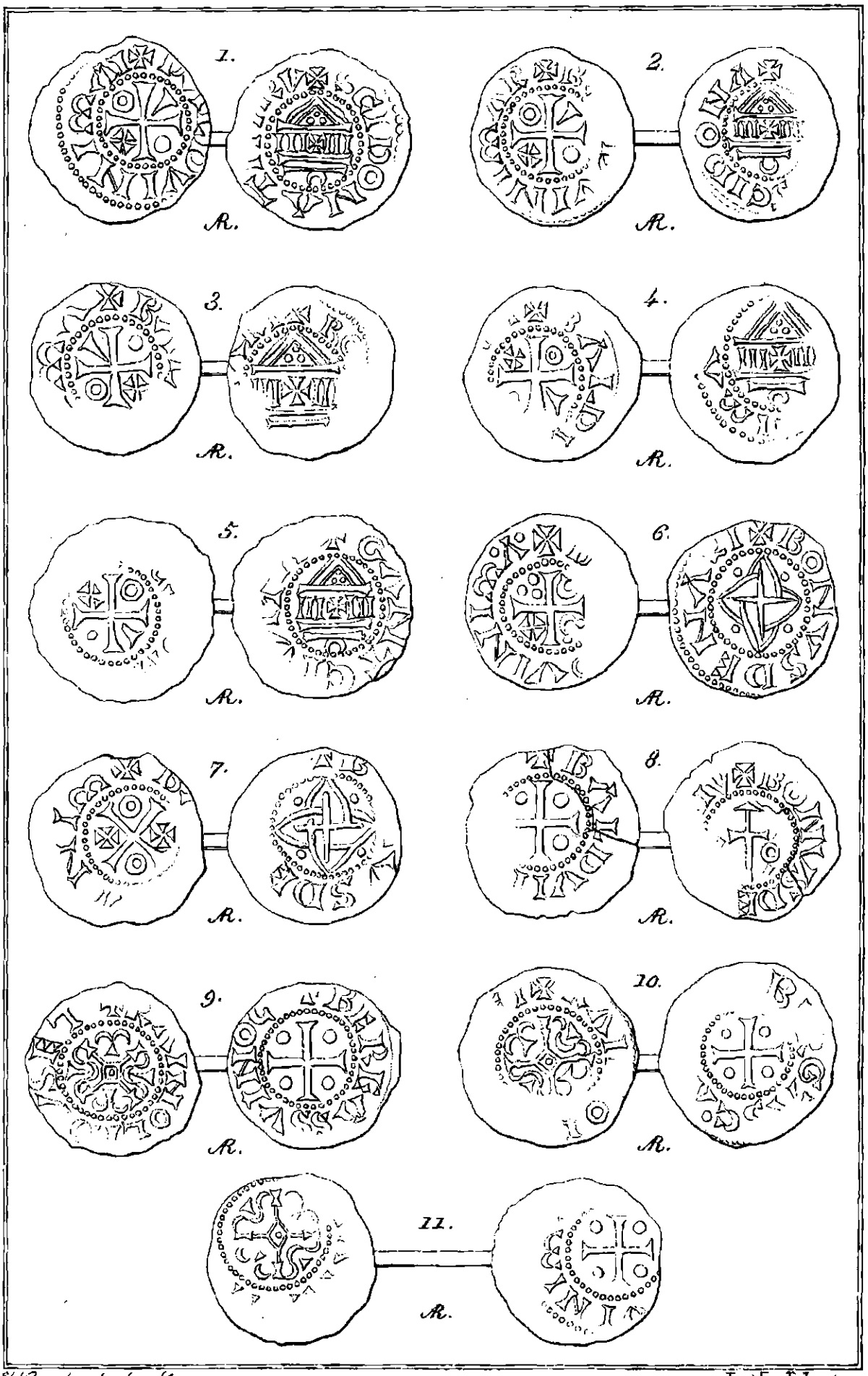

J. Vandendriessche Sc.

Lith. F. Lots

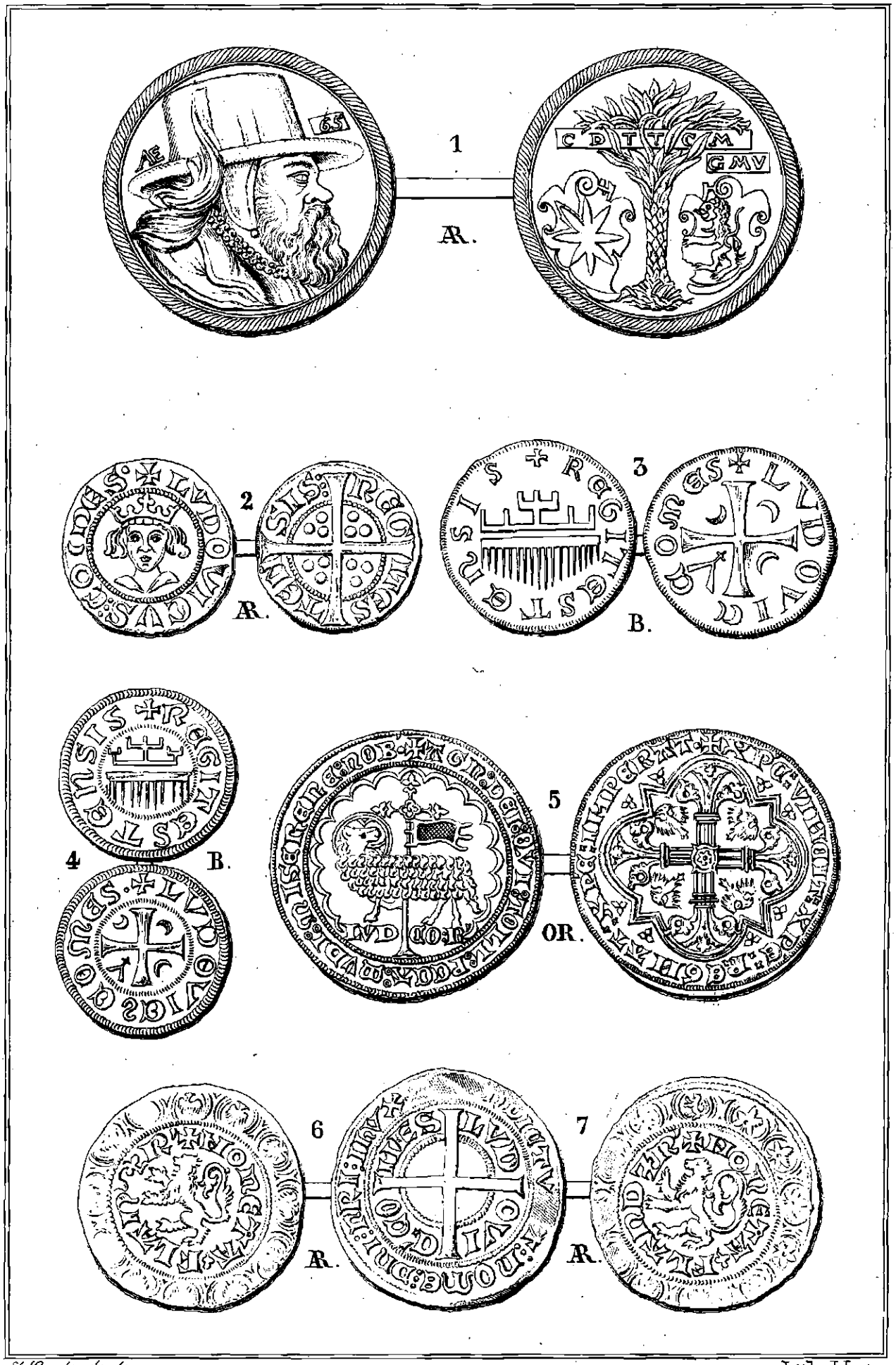

J. Vandendaelen. Lith. J. Lots.

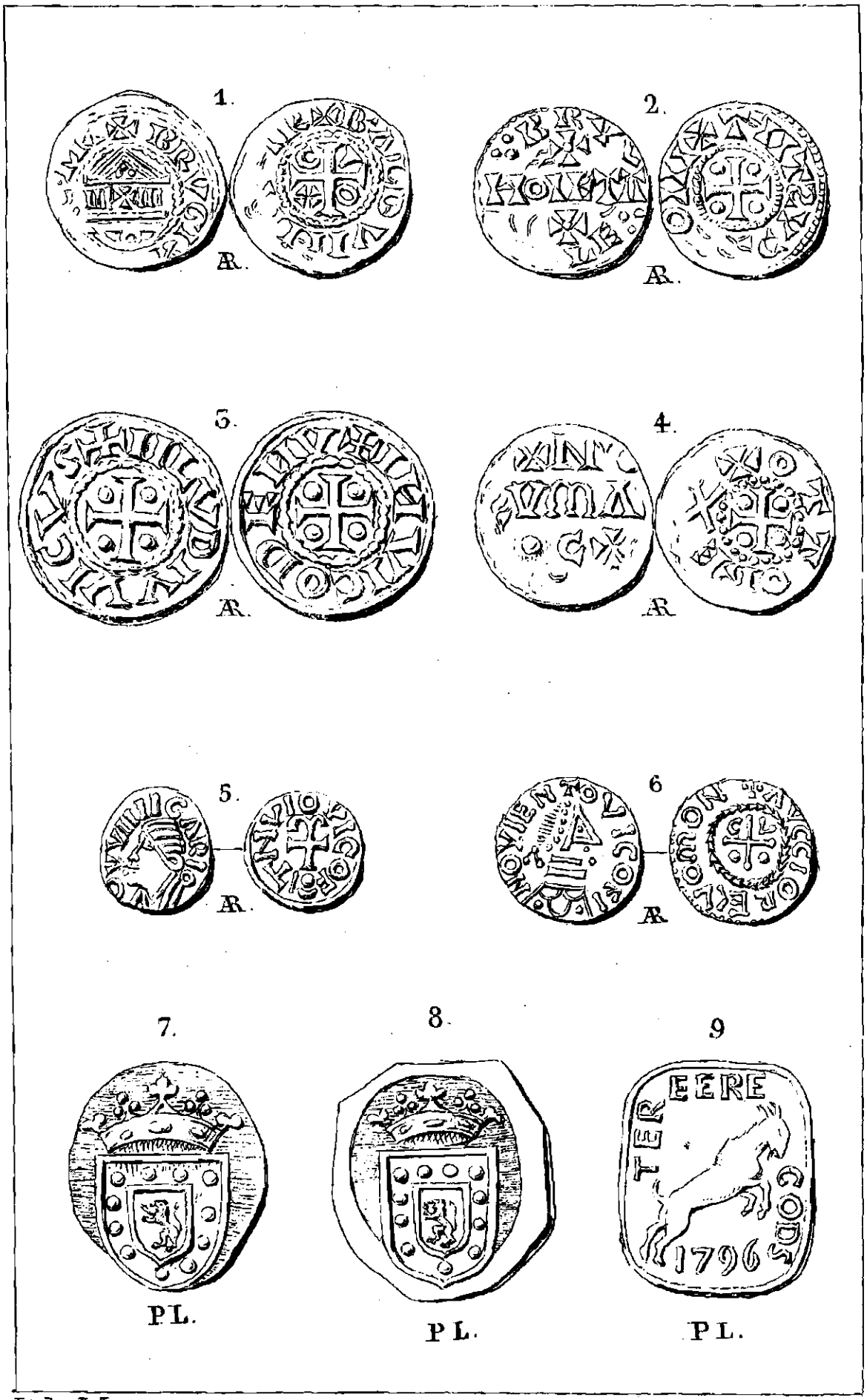

Lith. J. Lots.

FÊTE NATIONALE
24 SEPTEMBRE 1851
ALPH. BALAT. ARCHIT.